



RAPPORT DE GESTION

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024

TABLE DES MATIÈRES

TABLE DES MATIÈRES	1
PRÉAMBULE	3
PÉRIODE COUVERTE.....	3
ÉNONCÉS PROSPECTIFS	3
INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS.....	5
DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE.....	5
LA SOCIÉTÉ	6
STRUCTURE ORGANISATIONNELLE	6
PROPOSITION DE VALEUR.....	7
FAITS SAILLANTS	7
SECTEURS D'ACTIVITÉ	8
PROJET DE LA MINE MATAWINIE	9
Ressources et réserves minérales	10
Usine de démonstration de la mine Matawinie (phase 1).....	11
Mine Matawinie (phase 2)	11
PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES DE BÉCANCOUR	14
Usines de démonstration de matériaux de batteries.....	14
Usine de matériaux de batteries de Bécancour	15
PROJET MINIER UATNAN	16
Propriété et ressources minérales	16
Projet minier Uatnan (phase 3).....	17
STRATÉGIE COMMERCIALE	19
VENTES.....	19
Ententes commerciales	19
Développement des affaires	20
PARTENARIATS, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT	21
MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ	22
RESPONSABILITÉS	24
CAPITAL HUMAIN.....	25
Santé et sécurité.....	25
Emploi, diversité, équité et inclusion	26
Formation	26
ENVIRONNEMENT.....	27
Exploitation minière responsable.....	27
Production durable.....	28
CARBONEUTRALITÉ.....	28
SOCIÉTALE.....	29
Relations avec les Autochtones.....	30
GOVERNANCE	31
LEADERSHIP	31
RISQUES	31
FINANCEMENTS	31
RÉSULTATS TRIMESTRIELS	34
RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE	35
DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION	35

CHARGES LIÉES AU PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES	36
FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION	37
COÛTS FINANCIERS NETS.....	37
LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT	37
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION.....	38
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT	38
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT	39
INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE	39
TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES	39
TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES.....	39
ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES	39
INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES.....	39
OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS.....	39
STRUCTURE DU CAPITAL.....	40
ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2024.....	40
RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE.....	40

PRÉAMBULE

Le présent rapport de gestion (le « rapport de gestion ») daté du 14 mai 2024 a été préparé conformément au Règlement 51-102 sur les obligations d'information continue et approuvé par le conseil d'administration de Nouveau Monde Graphite Inc. (la « Société » ou « NMG »).

Le présent rapport de gestion doit être lu en parallèle avec les états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités de la Société pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 et les états financiers consolidés audités des exercices terminés les 31 décembre 2023 et 2022 et les notes annexes. Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés conformément aux Normes internationales d'information financière (les « IFRS ») publiées par l'*International Accounting Standards Board* (« IASB »). Sauf indication contraire, tous les montants présentés dans le présent rapport de gestion sont en milliers de dollars canadiens (« CAD »), la monnaie fonctionnelle et de présentation de la Société.

PÉRIODE COUVERTE

Le présent rapport de gestion porte sur la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 et contient des renseignements supplémentaires pour la période entre cette date et le 14 mai 2024.

ÉNONCÉS PROSPECTIFS

Le présent rapport de gestion contient de l'« information prospective » et des « énoncés prospectifs » au sens des lois sur les valeurs mobilières applicables (collectivement, les « **énoncés prospectifs** »), qui font référence à des événements ou des rendements futurs et qui reflètent les attentes et les hypothèses de la direction à propos de la croissance de la Société, ses résultats, sa performance et ses perspectives et occasions d'affaires. De tels énoncés prospectifs reflètent les convictions actuelles de la direction et sont fondés sur l'information dont elle dispose actuellement. Dans certains cas, les énoncés prospectifs peuvent être identifiés par l'emploi de mots comme « pourrait », « ferait », « devrait », « sera », « s'attend à », « a l'intention », « vise », « tente », « anticipe », « est d'avis », « étude », « cible », « estimation », « prévision », « prédit », « perspectives », « mission », « aspire », « plan », « prévu », « potentiel », « progrès », ou les formes négatives de ces termes ou d'autres expressions similaires portant sur des enjeux qui ne sont pas des faits historiques. En particulier, les énoncés portant sur les futurs résultats de la Société, le calendrier de réalisation prévu pour la construction et la mise en service du projet de la mine Matawinie (tel que défini dans les présentes) et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour (tel que défini dans les présentes), l'exploitation et le rendement prévus de l'usine de démonstration de purification, de l'usine de démonstration de mise en forme, de l'usine de démonstration d'enrobage et du concentrateur de démonstration, le développement prévu de la propriété de la mine Matawinie, le développement prévu du projet minier Uatnan (tel que défini dans les présentes), le rendement économique et les efforts de développement de produits, ainsi que l'atteinte d'étapes importantes par la Société, incluant la capacité d'obtenir un financement suffisant pour assurer le développement du projet de la mine Matawinie et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour, y compris la prise d'une DID (tel que défini dans les présentes), la capacité de mettre en œuvre les initiatives environnementales, sociales et de gouvernance (« **ESG** ») de la Société, la clôture des transactions avec Pallinghurst et Mitsui, la stratégie d'électrification de la Société et ses résultats prévus, les tendances du marché, les avantages concurrentiels de la Société, les conditions macroéconomiques, l'impact des différentes lois et réglementations, les résultats de l'étude de faisabilité intégrée, de l'évaluation économique préliminaire pour le projet minier Uatnan et de toute autre étude de faisabilité et évaluation économique préliminaire et toute information quant aux futurs plans et perspectives de la Société sont ou impliquent des énoncés prospectifs.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses raisonnables qui ont été formulées par la Société à la date où ces énoncés ont été faits et sont assujettis à des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui pourraient faire en sorte que les résultats réels, le niveau d'activité, la performance ou les réalisations de la Société soient sensiblement différents de ceux exprimés ou sous-entendus par ces énoncés prospectifs, incluant, sans s'y limiter, les

résultats réels des activités actuelles de mise en valeur, d'ingénierie et de planification, l'accès à du financement et les futurs prix pour le graphite, les risques inhérents aux nouvelles opérations minières, les risques inhérents aux activités de prospection minérale et de développement minier, l'incertitude du traitement commercial des technologies de la Société, et les facteurs abordés à la rubrique intitulée « Facteurs de risque » dans la plus récente notice annuelle de la Société. Les énoncés prospectifs dans le présent rapport de gestion portent notamment sur des sujets comme : les activités de mise en valeur de la Société et ses plans de production, incluant l'exploitation de l'usine de démonstration de mise en forme, de l'usine de démonstration de purification, de l'usine de démonstration d'enrobage et du concentrateur de démonstration; la construction et la mise en service, le cas échéant, du projet de la mine Matawinie et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour; le développement du projet minier Uatnan; l'impact de maladies infectieuses, de pandémies ou de toute autre crise de santé publique, l'impact de la conjoncture économique et d'événements imprévus sur les activités de la Société; les perspectives d'avenir, le développement et la stratégie d'affaires de la Société; les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation projetés de la Société; les estimations de ressources minérales et de réserves minérales; les initiatives de la Société visant à produire du matériel d'anode actif pour batteries lithium-ion écologique et durable; la réglementation gouvernementale régissant les opérations minières, la réglementation et la conformité environnementales; la réalisation des paramètres économiques prévus de la construction et de l'exploitation du projet de la mine Matawinie et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour; la capacité d'obtenir un financement suffisant et les permis requis pour le développement du projet de la mine Matawinie et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour; et les occasions d'affaires qui s'offrent à la Société ou qui sont saisies par cette dernière.

Les énoncés prospectifs sont fondés sur des hypothèses raisonnables de l'avis de la direction, incluant, sans s'y limiter : la conjoncture économique et commerciale en général; qu'il n'y ait aucun impact opérationnel direct découlant de maladies infectieuses ou de pandémies; l'offre et la demande, les livraisons et le niveau et la volatilité des prix pour les produits de graphite; la nature spéculative de la prospection minérale et du développement minier; les changements au niveau du rendement de la production minérale et la hausse des coûts; les succès en exploitation, en prospection et dans le démarrage de nouvelles mines; le risque que les données de prospection soient incomplètes et que des travaux supplémentaires soient nécessaires pour compléter une évaluation plus détaillée, incluant sans s'y limiter du forage, des travaux d'ingénierie, des études socioéconomiques et des investissements; l'impact de l'inflation sur les activités de prospection et de mise en valeur planifiées par la Société; les délais d'obtention des permis et des approbations réglementaires et gouvernementaux requis pour le projet de la mine Matawinie et le projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour; la disponibilité de financement pour assurer la mise en valeur des propriétés de la Société et la construction de ses installations à des conditions raisonnables; la possibilité que la Société contracte des dettes supplémentaires; la capacité de se procurer de l'équipement et des fournitures opérationnelles en quantité suffisante et en temps opportun; des coûts plus élevés, des délais, des suspensions et des problèmes techniques associés au développement, à la construction et à la mise en service du projet de la mine Matawinie et du projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour; le maintien en règle du titre et des droits de la Société à l'égard de ses propriétés; la capacité d'attirer et de retenir du personnel qualifié et de maintenir des relations positives avec le personnel; le risque de faire appel à des consultants; les échéanciers de développement et de production; la concurrence et les risques liés aux marchés; les pressions sur les prix; l'exactitude des estimations de ressources minérales et de réserves minérales de la Société (notamment en ce qui a trait à l'envergure, la teneur et le taux de récupération), ainsi que les hypothèses géologiques, opérationnelles et de prix sur lesquelles elles sont fondées; la nature volatile du cours des actions d'une société de ressources et les obligations publiques de la Société; les fluctuations des devises; le fait que certaines initiatives d'améliorations commerciales en soient encore aux premières étapes d'évaluation et qu'une analyse d'ingénierie ou autre soit requise afin d'évaluer pleinement leur impact; le fait que certaines des initiatives décrites dans ce rapport de gestion en soient encore aux étapes préliminaires et pourraient ne pas se matérialiser; la continuité d'exploitation et la gestion de crise; ainsi que les autres hypothèses et facteurs décrits dans les présentes et dans ce rapport de gestion.

Bien que la Société ait tenté d'identifier les facteurs importants qui pourraient faire en sorte que les résultats réels soient sensiblement différents de ceux contenus dans les énoncés prospectifs, il pourrait y avoir d'autres facteurs qui auraient pour effet que les résultats ne soient pas tels qu'anticipés, estimés ou prévus. Rien ne garantit que les énoncés prospectifs se révéleront exacts, étant donné que les résultats réels et les événements futurs pourraient différer considérablement de ceux prévus dans ces énoncés. Par conséquent, le lecteur ou la lectrice ne devrait pas se fier indûment aux énoncés prospectifs. La Société ne s'engage pas à mettre à jour ou à réviser tout énoncé prospectif inclus dans le présent rapport de gestion, que ce soit à la lumière de nouveaux renseignements, d'événements futurs ou pour toute autre raison, sauf pour se conformer aux lois sur les valeurs mobilières applicables.

INFORMATION TECHNIQUE ET MISE EN GARDE À L'INTENTION DES INVESTISSEURS DES ÉTATS-UNIS

L'information scientifique et technique contenue dans le présent rapport de gestion a été révisée et approuvée par Éric Desaulniers, géo., président et chef de la direction de NMG, une personne qualifiée tel que ce terme est défini dans le Règlement 43-101 sur l'information concernant les projets miniers (le « **Règlement 43-101** »). De plus amples détails sur le projet de la mine Matawinie et le projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé : « *NI 43-101 Technical Feasibility Study Report for the Matawinie Mine and Bécancour Battery Material Plant Integrated Graphite Projects* », avec une date d'effet au 6 juillet 2022, et disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« **étude de faisabilité** »). De plus amples détails sur le projet minier Uatnan, incluant une description des principales hypothèses et méthodes et des principaux paramètres et risques, sont disponibles dans le rapport technique suivant les règles et lignes directrices du Règlement 43-101 intitulé « *NI 43-101 Technical Report – PEA Report for the Uatnan Mining Project* », avec une date d'effet au 10 janvier 2023, et disponible sur SEDAR+ et EDGAR (l'« **EEP** »).

Les estimations de ressources minérales et de réserves minérales contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément au Règlement 43-101 et les termes miniers applicables sont ceux définis conformément aux Normes de définitions de l'ICM pour les ressources minérales et les réserves minérales adoptées par le Conseil de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (les « **normes de définitions de l'ICM** »), tel qu'exigé par le Règlement 43-101. Sauf indication contraire, toutes les estimations de ressources minérales et de réserves minérales contenues dans le présent rapport de gestion ont été préparées conformément aux normes de définitions de l'ICM, tel qu'exigé par le Règlement 43-101.

Le Règlement 43-101 est un règlement élaboré par les Autorités canadiennes en valeurs mobilières qui établit des normes à respecter dans le cadre de toute divulgation publique effectuée par un émetteur d'informations scientifiques et techniques concernant des projets miniers. Il diffère des exigences de divulgation de la *Securities and Exchange Commission* (« **SEC** ») des États-Unis s'appliquant aux entreprises américaines. Par conséquent, l'information contenue dans le présent rapport pourrait ne pas être comparable à des informations similaires présentées par des sociétés américaines aux États-Unis assujetties aux exigences de divulgation et de présentation de l'information de la SEC.

DONNÉES SUR LES MARCHÉS ET L'INDUSTRIE

Les données sur les marchés et l'industrie citées dans le présent rapport de gestion ont été obtenues auprès de sources tierces et de rapports sur l'industrie, de publications, de sites Web et d'autres sources d'information accessibles au public, ainsi que des données sur l'industrie et autres préparées par la Société ou pour le compte de la Société en se basant sur sa connaissance des marchés dans lesquels la Société est présente, incluant des informations fournies par des fournisseurs, partenaires, clients et autres participants de l'industrie.

La Société est d'avis que les données sur les marchés et les données économiques citées dans le présent rapport de gestion sont exactes en date de la publication du rapport et, en ce qui a trait aux données préparées par la Société ou pour le compte de la Société, que les estimations et hypothèses sont actuellement appropriées et raisonnables, mais rien ne

garantit que ces données sont exactes ni exhaustives. L'exactitude et le caractère exhaustif des données sur les marchés et des données économiques citées dans le présent rapport de gestion ne sont pas garantis et la Société ne prend aucune position quant à l'exactitude de ces données. Les résultats réels pourraient être sensiblement différents de ceux prévus dans ces rapports ou publications, et l'on devrait s'attendre à ce que la possibilité de variations importantes augmente à mesure que la durée de la période visée par les prévisions s'allonge. Bien que la Société croie que ces données sont fiables en date de la publication du rapport, la Société n'a pas vérifié de façon indépendante les données provenant de sources tierces citées dans le présent rapport de gestion, n'a pas analysé ni vérifié les études ou les sondages sous-jacents auxquels ces sources se fient ou se réfèrent, et n'a pas déterminé les hypothèses sous-jacentes à propos des marchés, du contexte économique ou autres, sur lesquelles ces sources se fondent. Les données sur les marchés et les données économiques sont sujettes à des variations et ne peuvent être vérifiées en raison de limites quant à la disponibilité et la fiabilité des sources de données, la nature volontaire du processus de collecte de données et d'autres restrictions et incertitudes inhérentes à toute étude statistique.

LA SOCIÉTÉ

STRUCTURE ORGANISATIONNELLE

La Société a été créée le 31 décembre 2012 en vertu de la Loi canadienne sur les sociétés par actions. Le siège social de NMG est situé au 481 rue Brassard, Saint-Michel-des-Saints, Québec, Canada, J0K 3B0.

Les actions de la Société sont inscrites sous les symboles NMG à la Bourse de New York (« NYSE »), NOU à la Bourse de croissance TSX (« TSXV »), et NM9A à la Bourse de Francfort.

Les états financiers consolidés de la Société ont été préparés selon des principes comptables applicables à une situation de continuité d'exploitation, qui envisage la réalisation des actifs et le règlement des passifs dans le cours normal des activités lorsqu'ils deviennent exigibles. Pour déterminer si le principe de continuité d'exploitation est approprié, la direction tient compte de toute l'information à sa disposition concernant les perspectives de la Société pour au moins les douze prochains mois.

La direction est d'avis que sans nouveau financement, les liquidités de la Société ne seront pas suffisantes pour lui permettre d'engager les dépenses prévues. Ces circonstances indiquent l'existence d'incertitudes significatives qui jettent un doute important sur la capacité de la Société d'assurer la continuité de son exploitation et par conséquent, sur le bien-fondé de l'utilisation des IFRS s'appliquant aux entités en situation de continuité d'exploitation.

La capacité de la Société à poursuivre son exploitation et à financer ses activités de mise en valeur et d'acquisition sera fonction de la capacité de la direction à réunir des fonds supplémentaires, sous une forme ou une autre, que ce soit par l'émission d'instruments d'emprunt ou de capitaux propres, par une réduction des dépenses ou par une combinaison de partenariats stratégiques, d'arrangements de coentreprise, de financements de projet par emprunts, d'ententes d'approvisionnement, de financements par redevances et d'autres formes de financement offertes sur les marchés financiers. Bien que la direction ait réussi à trouver du financement par le passé, rien ne garantit qu'elle soit à nouveau en mesure d'y parvenir à l'avenir ni que ces sources de financement ou ces initiatives soient accessibles ou qu'elles le seront à des conditions acceptables pour la Société. Ayant conscience de ces circonstances, la Société a complété un placement privé pour un produit brut totalisant 50 M\$ US avec General Motors Holding LLC (« GM ») et Panasonic Holdings Corporation (« Panasonic ») le 28 février 2024.

Bien que la direction ait pris des mesures pour vérifier les droits de propriété sur les biens miniers dans lesquels la Société détient un intérêt, conformément aux normes de l'industrie pour l'étape actuelle de prospection de ces biens, ces procédures ne garantissent pas le titre de propriété de la Société. Le titre peut être assujéti à des ententes antérieures non enregistrées et ne pas être conforme aux exigences réglementaires.

PROPOSITION DE VALEUR

NMG est une société intégrée qui développe des opérations d'exploitation minière responsable et de fabrication de pointe afin d'approvisionner l'économie mondiale en matériel d'anode actif carboneutre pour alimenter les véhicules électriques et les systèmes de stockage d'énergies renouvelables. La Société travaille au développement d'une source pleinement intégrée, du minerai aux matériaux de batterie, de matériel d'anode actif à base de graphite au Québec (Canada). Avec des normes ESG enviables et des partenariats structurants avec des clients d'ancrage, NMG s'apprête à devenir un fournisseur stratégique pour les grands fabricants mondiaux de batteries lithium-ion et de véhicules électriques en offrant des matériaux avancés performants et fiables tout en promouvant la durabilité et la traçabilité de la chaîne d'approvisionnement.

Vision Favoriser la transition vers un avenir décarboné et équitable grâce à des solutions durables à base de graphite.

Mission Offrir les matériaux avancés de graphite les plus écologiques avec une empreinte carboneutre pour un monde durable.

Valeurs Bienveillance, responsabilité, ouverture, intégrité et esprit entrepreneurial.

Basées au Québec (Canada), les activités de la Société visent principalement la mine de graphite et le concentrateur planifié de Matawinie (la « Mine Matawinie ») et l'usine de transformation commerciale de produits de graphite à valeur ajoutée planifiée (l'« Usine de matériaux de batteries de Bécancour »), qui progressent toutes deux de façon concomitante vers les opérations commerciales. NMG planifie également la mise en valeur du projet minier Uatnan (le « Projet minier Uatnan ») dans le cadre d'une phase d'expansion ultérieure. Ces projets reposent sur les gisements de graphite de calibre mondial Matawinie et Lac Guéret de NMG, ses technologies exclusives et l'hydroélectricité propre qui alimente ses opérations. La Société développe ce qui s'annonce comme étant la première et la plus importante production de graphite naturel pleinement intégrée en Amérique du Nord.

FAITS SAILLANTS

- » Ententes « offtake » pluriannuelles et investissements stratégiques avec Panasonic Energy et GM (collectivement, les « clients d'ancrage ») couvrant environ 85 % de la production pleinement intégrée de matériel d'anode actif de la phase 2 de NMG.
- » Intensification des pourparlers commerciaux avec des fabricants de batteries et de véhicules électriques de premier plan en vue de conclure d'autres ententes « offtake » pour le reste de la production de matériel d'anode actif de la phase 2 de NMG.
- » Avec l'aide de Société Générale et BMO Marché des capitaux, poursuite des discussions avec plusieurs agences et programmes gouvernementaux, investisseurs stratégiques et prêteurs, afin de préciser la structure de capital ciblée pour le financement du projet de la phase 2.
- » Stratégie d'exécution de projet établie pour la construction des installations de la phase 2 avec un modèle d'équipe de projet intégrée permettant d'assurer un meilleur contrôle sur l'orientation du projet et de réduire les coûts d'ingénierie et de gestion du projet.
- » Ingénierie active pour mettre à jour les paramètres de production de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour conformément aux spécifications des clients d'ancrage.
- » Acquisition de la propriété du Lac Guéret, l'un des plus grands gisements de graphite, qui servira de base pour le développement du projet minier d'Uatnan soutenant la phase 3 de l'expansion prévue de NMG.

- » Publication du rapport ESG 2023 de NMG démontrant les progrès réalisés en matière d'action climatique, de gestion de la biodiversité, de relations avec les Autochtones, de gouvernance et d'engagement avec les parties prenantes.
- » Placements privés de 37,5 M\$ US de Mitsui & Co., Ltd (« Mitsui ») et Pallinghurst Bond Limited (« Pallinghurst ») en vue de la renonciation et de l'annulation de leurs billets convertibles datés du 8 novembre 2022, tels que modifiés.
- » Lancement des activités de déboisement sur le site de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour en amont des travaux préparatoires.
- » Croissance continue des ventes mondiales de véhicules électriques – hausse de 21 % d'un trimestre à l'autre au cours de la période (Rho Motion, avril 2024) – avec plus d'une voiture sur 5 vendue dans le monde qui devrait être électrique en 2024 (IEA, avril 2024).
- » Taux mobile sur douze mois d'incidents à déclarer selon les paramètres de l'OSHA (tel que défini ci-dessous) de 4,30 et taux de gravité de 0 aux installations de la Société; et taux de 0 sur les chantiers des entrepreneurs. Aucun incident environnemental majeur.
- » Situation de trésorerie de 88 M\$ à la fin de la période.

SECTEURS D'ACTIVITÉ

S'efforçant de mettre sur pied un approvisionnement clé en main local, carboneutre et traçable de matériaux avancés à base de graphite pour le monde occidental, la Société met de l'avant un modèle d'affaires intégré, de l'exploitation minière responsable jusqu'à la fabrication de pointe. NMG extrait et transforme des produits de graphite en paillettes naturel afin de produire du matériel d'anode actif dans ses usines de démonstration, qui est un composant essentiel des batteries lithium-ion utilisées dans les véhicules électriques, les solutions de stockage d'énergie et les applications technologiques destinées au grand public.

La Société met en œuvre un plan de développement par étapes pour sa Mine Matawinie et son Usine de matériaux de batteries de Bécancour (respectivement, avec les usines de démonstration applicables, le « Projet de la mine Matawinie » et le « Projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour »), afin de réduire les risques associés à ses projets et progresser vers l'exploitation commerciale. Pour soutenir sa croissance et répondre à la demande de ses clients au-delà de sa phase 2, la Société planifie la mise en valeur du Projet minier Uatnan, ciblé en tant que phase 3 d'expansion de NMG.

Projet de la mine Matawinie

Phase 1 : Usine de démonstration de la mine Matawinie

Concentrateur de démonstration En production.

Phase 2 : Mine Matawinie

Les travaux préparatoires ont débuté en 2021 sur le chantier de construction tandis que l'ingénierie détaillée et l'approvisionnement progressent en parallèle.

Projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour

Phase 1 : Usines de démonstration de matériaux de batteries

Usine de démonstration de mise en forme En production.

Usine de démonstration de purification En production.

Usine de démonstration d'enrobage Essais en lots en vue de la montée en cadence de la production.

Phase 2 : Usine de matériaux de batteries de Bécancour

Déboisement amorcé en amont de certains travaux préparatoires. Progression en parallèle de l'ingénierie active en fonction des spécifications des clients d'ancrage, de l'optimisation des paramètres opérationnels et de la planification préalable à la construction.

Projet minier Uatnan

Phase 3 : Projet minier Uatnan

Évaluation économique préliminaire (« EEP ») réalisée afin de mettre à jour les paramètres opérationnels; plan de travail détaillé prêt à être déployé en vue des études subséquentes.

PROJET DE LA MINE MATAWINIE

La propriété de graphite Matawinie comprend 176 titres miniers d'exploration (claims) couvrant 9 264 hectares en date du présent rapport de gestion, à l'égard desquels la Société détient une participation de 100 %. Le bloc Tony, ou la propriété minière, fait partie de la propriété de graphite Matawinie et se compose de 159 claims totalisant 8 266 hectares. Le bloc de claims Tony est situé à environ 120 km, à vol d'oiseau, au nord de Montréal (Québec, Canada), à Saint-Michel-des-Saints. Ce bloc est facilement accessible par la route d'accès dédiée reliant le site à l'autoroute locale et se trouve à proximité d'infrastructures de haute qualité, notamment des routes pavées et des lignes à haute tension. La collectivité régionale compte beaucoup de main-d'œuvre qualifiée et d'entreprises. Le projet est situé à proximité de la région métropolitaine de Montréal, qui dispose également d'un bassin considérable de main-d'œuvre et de fournisseurs de biens et de services.

La Société a mandaté la firme d'ingénierie BBA Inc. (« BBA »), avec l'appui de divers consultants techniques, pour réaliser une étude de faisabilité intégrée couvrant la phase 2 des projets de la Mine Matawinie et de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour. Les paramètres de l'étude de faisabilité de 2018 ont été mis à jour, incluant les ressources et les réserves minérales, et les paramètres opérationnels et financiers. Les résultats de l'étude de faisabilité ont été publiés le 6 juillet 2022, démontrant des paramètres économiques attrayants.

Les faits saillants du Projet de la mine Matawinie sont maintenant les suivants :

- » Taux de traitement annuel : 2,55 millions de tonnes métriques
- » Production annuelle moyenne de concentré de graphite : 103 328 tonnes métriques
- » Récupération moyenne : 93 %
- » Pureté du produit fini : 97 % Cg
- » Ratio de découverte (DVM) : 1,16 : 1

Ressources et réserves minérales

Depuis la découverte du gisement, un vaste programme d'exploration a permis de mettre au jour une importante minéralisation de graphite cristallin en paillettes, menant ultimement à l'identification de ressources et de réserves minérales.

Dans le cadre de l'étude de faisabilité, les ressources minérales ont été mises à jour et estimées pour la zone Ouest de la propriété minière. Ces ressources minérales sont basées sur 8 274 intervalles analysés provenant de 27 888 m de forage carotté et trois tranchées en surface où 207 échantillons en rainures ont été prélevés. Des mesures appropriées de contrôle de la qualité, incluant l'insertion de duplicatas, d'échantillons à blanc et de matériaux de référence, ont été appliquées tout au long des programmes d'exploration et ont livré des résultats à l'intérieur des limites acceptables.

Estimation actuelle des ressources minérales en fosse pour la zone Ouest¹

Catégorie de ressources minérales ²	Ressource actuelle (20 mai 2022) ⁷		
	Tonnage (Mt) ^{5,6}	Teneur (% Cg) ³	Graphite contenu (Mt)
Mesurée	28,5	4,28	1,22
Indiquée	101,8	4,26	4,33
Mesurée et indiquée	130,3	4,26	5,55
Présumée ⁴	23,0	4,28	0,98

- 1 Les ressources minérales présentées dans ce tableau ont été estimées par Yann Camus, ing. de SGS Canada inc. - Geological Services (« Services géologiques de SGS »), selon les normes actuelles de l'Institut canadien des mines, de la métallurgie et du pétrole (« ICM ») sur les ressources et les réserves minérales – définitions et lignes directrices.
- 2 La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Des travaux supplémentaires de forage et/ou d'excavation de tranchées seront requis afin de convertir les ressources minérales présumées et indiquées en ressources minérales mesurées. Rien ne garantit que des ressources minérales seront éventuellement converties, en tout ou en partie, en réserves minérales.
- 3 Toutes les analyses utilisées dans le cadre de l'estimation des ressources ont été effectuées aux installations d'ALS Minerals Laboratories et présentées en teneurs de carbone graphitique (« % Cg »), selon le code analytique interne C-IR18.
- 4 Les ressources minérales présumées représentent du matériel qui est considéré trop spéculatif pour être inclus dans une évaluation économique. Des travaux supplémentaires de forage et/ou d'excavation de tranchées seront requis afin de convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées ou mesurées. L'on ne doit pas supposer que les ressources présumées seront éventuellement converties, en tout ou en partie, à une catégorie de ressources supérieure.
- 5 Les ressources actuelles sont en date du 20 mai 2022.
- 6 Les ressources minérales sont présentées selon un seuil de coupure de 1,78 % Cg.
- 7 Les paramètres utilisés pour cette mise à jour des ressources sont les mêmes paramètres utilisés dans le cadre de l'étude de faisabilité de 2018 (publiée le 10 décembre 2018 avec une date d'effet au 10 juillet 2018) et de la mise à jour des ressources (résultats publiés le 19 mars 2020). La différence provient essentiellement de terrains nouvellement accessibles le long de la ligne électrique d'Hydro-Québec.

Une ressource minérale combinée pour les zones Sud-est et Sud-ouest est également présente sur la propriété minière. Bien que ces gîtes fassent partie de la propriété minière, ils n'ont pas été pris en compte pour intégration dans les réserves minérales ni dans le plan minier.

Réserves minérales pour la zone Ouest à Matawinie

Catégorie	Tonnage (Mt)	Teneur (% Cg)	Graphite contenu (Mt)
Prouvée	17,3	4,16	0,7
Probable	44,3	4,26	1,9
Prouvée et probable	61,7	4,23	2,6

La personne qualifiée aux fins de l'estimation des réserves minérales est Jeffrey Cassoff, ing., de BBA Inc.

La date d'effet de l'estimation est le 6 juillet 2022.

Les réserves minérales ont été estimées en utilisant un prix de vente moyen pour le concentré de graphite de 2 135 \$ CA/tonne et en tenant compte d'une redevance de 2 % et de coûts de vente de 47,92 \$ CA/tonne.

Une teneur moyenne de 97 % a été considérée pour le concentré de graphite.

Un taux de récupération métallurgique de 93 % a été utilisé.

Un seuil de coupure de 2,20 % Cg a été utilisé.

Le ratio stérile/minerais dans la fosse à ciel ouvert est de 1,16 pour 1.

Les réserves minérales comprennent la dilution minière et les pertes de minerai.

Le point de référence pour les réserves minérales est le concasseur primaire.

Les totaux pourraient ne pas correspondre à la somme des composantes puisque les nombres ont été arrondis.

Usine de démonstration de la mine Matawinie (phase 1)

Depuis 2018, la Société exploite un concentrateur de démonstration à Saint-Michel-des-Saints pour soutenir sa stratégie commerciale et notamment pour :

- » qualifier les produits de graphite de la Société et établir un carnet de ventes;
- » tester et améliorer les processus pour l'exploitation commerciale;
- » tester de nouvelles technologies novatrices de gestion des résidus et de restauration de sites; et
- » former le personnel et sensibiliser la main-d'œuvre locale aux perspectives d'emploi.

Plusieurs centaines de tonnes de concentré de graphite sont produites annuellement à partir des matériaux extraits du gisement de la zone Ouest de la propriété de graphite Matawinie, dont les teneurs se situent entre 94 % Cg et 98 % Cg (selon les spécifications techniques). La production sert à alimenter les usines de démonstration de matériaux de batteries de la phase 1 de la Société et à préparer des échantillons pour des clients potentiels intéressés au graphite en paillettes de haute pureté.

Mine Matawinie (phase 2)

Le décret gouvernemental autorisant le projet soutient la faisabilité technique et la viabilité commerciale de la Mine Matawinie et procure à NMG les exigences réglementaires régissant la construction et l'exploitation des installations de la phase 2, sous réserve de l'obtention de financement supplémentaire. Grâce à une table de coordination novatrice mise en place par le gouvernement du Québec, NMG collabore avec les différentes autorités pour préparer et faciliter le processus d'obtention des permis pour les différentes activités de construction et d'exploitation.

- » La Société a amorcé le processus visant à demander une modification au décret gouvernemental afin de clarifier certaines conditions d'exploitation. Le principal ajustement concerne le tonnage maximal autorisé, qui grimperait de 100 000 tonnes par année (« tpa ») à un maximum de 106 000 tpa conformément à l'étude de faisabilité, ainsi que les ajustements opérationnels qui en résulteraient.
- » NMG a tenu une activité d'information et de consultation plus tôt cette année afin de présenter les changements demandés et recueillir les commentaires des intervenants locaux. Aucun enjeu n'a été identifié suite à cette activité.
- » Des études complémentaires visant à modéliser et à démontrer le suivi de la qualité de l'air, des niveaux sonores et de la poussière ont été réalisées et soumises au gouvernement.

La stratégie d'exécution du projet est établie en vue de la construction éventuelle de la mine lorsque la décision d'investissement définitive (« DID ») aura été prise. La Société met de l'avant un modèle d'équipe de projet intégrée (« EPI »), où l'équipe du propriétaire NMG sera assistée par des partenaires stratégiques dans les domaines de l'ingénierie, de l'approvisionnement, de la gestion de la construction et du suivi du projet. La stratégie EPI offre de nombreux avantages, notamment un meilleur contrôle sur l'orientation du projet ainsi qu'une réduction des coûts d'ingénierie et de gestion du projet.

Les activités d'ingénierie détaillée en cours sont en voie d'être intégrées à ce modèle, et la construction de la mine et du concentrateur continue de progresser :

- » Metso Outotec, fournisseur de premier plan, soutient la production des livrables d'ingénierie en lien avec la chaîne des équipements de traitement.
- » Sous la gouverne de AtkinsRéalis, l'ingénierie détaillée axée sur la plateforme industrielle et les infrastructures névralgiques continue de progresser; d'autres contrats ont été octroyés à des consultants en génie stratégiques.
- » Les infrastructures environnementales sont en voie d'être finalisées par SRK Consulting avec l'ingénierie des haldes de mort-terrain et de codisposition, ainsi que les plans et devis pour les infrastructures de gestion des eaux. L'usine de traitement des eaux est conçue par Mabarex.
- » Les résultats des cellules expérimentales de codisposition sont positifs, validant la technologie de codisposition élaborée par NMG.
- » Conformément aux spécifications des clients d'ancrage, des ajustements ont été apportés au circuit de purification par flottation du graphite afin d'optimiser le traitement à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2.

NMG a sélectionné Pomerleau inc. (« Pomerleau ») pour la gestion des activités préalables aux travaux de construction.

- » Le mandat de Pomerleau couvre la gestion des activités préalables à la construction des installations industrielles, soit le concentrateur, le concasseur et les infrastructures associées.
- » Pomerleau travaille en étroite collaboration avec l'équipe de projet de NMG pour préparer la séquence et l'échéancier de construction détaillé, établir la stratégie d'octroi de contrats, optimiser la logistique de chantier, étoffer les programmes de santé et sécurité, d'environnement et de qualité, et intégrer la planification et l'ingénierie dans la modélisation des données de bâtiment (*Building Information Modeling* ou « BIM »), une solution technologique de pointe utilisée en gestion de projet pour améliorer l'efficacité et le contrôle des coûts d'un projet.
- » Pomerleau contribue également à la révision budgétaire, à l'optimisation des coûts et au suivi du projet.

NMG a commencé les travaux préparatoires en 2021 afin de préparer le site pour la plateforme industrielle de la mine et la route d'accès reliant le projet à l'autoroute locale.

- » Le déboisement a été réalisé en dehors de la saison de nidification afin de limiter les impacts sur l'avifaune.
- » Une route d'accès de 8 km a été parachevée en décembre 2021.
- » Les travaux de construction se sont poursuivis en 2022 et en 2023 afin de construire les infrastructures environnementales comme les fossés et le bassin de captation des eaux et les aires d'accumulation de sol organique et de mort-terrain, ainsi que la préparation du site en vue de la prochaine phase d'ouvrages civils.
- » Le tri proactif et l'empilement des matériaux excavés ont permis d'optimiser la gestion des sols organiques, du mort-terrain et du matériel rocheux.

Les demandes de permis pour la prochaine phase de construction, soit le bétonnage des ouvrages civils, le placement du mort-terrain et les voies de desserte, ont été déposées. Différentes mesures d'atténuation, composantes environnementales et sous-composantes du projet mises en place pour la communauté progressent conformément aux engagements et aux obligations détaillés dans le décret gouvernemental et/ou les exigences de permis.

Le bois récolté dans le cadre du déboisement en amont des travaux préliminaires a été transformé par des scieries de la région et des fabricants de produits de bois afin d'optimiser la séquestration du carbone et maximiser les retombées économiques locales. D'autres mesures de gestion proactive de l'environnement ont permis l'avancement d'initiatives favorisant la remise en état progressive du site.

- » L'ensemencement hydraulique des bordures de la route d'accès sur une superficie totale de 4 hectares, permet de tester 24 espèces indigènes dans différentes conditions du sol, différents reliefs et selon différentes combinaisons. En plus d'aider à la végétalisation du site, au contrôle des émissions potentielles de poussières et à minimiser l'érosion, l'ensemencement procure des informations utiles sur les meilleurs paramètres pour la future restauration du site. Au cours des trois à cinq prochaines années, les secteurs ensemencés feront l'objet d'une surveillance régulière qui sera documentée.
- » Grâce à la plantation de 5 000 saules sur le site minier de la phase 1, NMG établit un système environnemental circulaire. Le projet permet la captation et la séquestration de carbone par les saules, ainsi que la production de biomasse sur place, l'apport de matière organique pour la végétation, afin de soutenir les efforts de remise en état progressive du site. La capacité de phytoremédiation du saule pourrait également être mise à profit pour compléter le système intégré de gestion des eaux de la Société en réduisant le volume d'eau traitée.
- » NMG poursuit sa gestion active des ressources sur le site en vue de la remise en état progressive en procédant au dépôt d'andains résultant du décapage du site afin de créer de la matière organique. Le dépôt d'andains a déjà commencé sur le site.

Dans le cadre de sa stratégie d'électrification, la Société s'est engagée à ce que les équipements lourds qu'elle utilise pour l'exploitation minière et ses activités de concentration et de traitement du minerai soient entièrement électriques au plus tard cinq ans après le début de la production. Ce modèle d'exploitation en ferait l'une des premières mines à ciel ouvert entièrement électriques au monde, représentant une réduction potentielle de plus de 300 000 tonnes des émissions de CO₂ sur la durée de vie de la mine, ainsi qu'un avantage significatif par rapport à ses pairs dans le monde.

En s'appuyant sur leur entente de collaboration conclue en 2021 et le travail technique réalisé ensemble au cours des deux dernières années, NMG et Caterpillar ont signé des ententes définitives en vue de fournir à la Mine Matawinie de NMG une solution intégrée incluant une flotte de véhicules miniers à zéro gaz d'échappement, les infrastructures connexes et les services d'entretien. Caterpillar s'apprête à devenir le fournisseur d'équipement d'extraction lourd de NMG, assurant la transition progressive des modèles traditionnels vers des machines zéro gaz d'échappement Cat^{MD} à mesure que celles-ci seront disponibles.

- » Un calendrier a été établi pour le déploiement des modèles *Early Learner* et/ou des modèles pilotes, en vue de tester l'équipement dans des conditions météorologiques et de terrain réelles, et pour planifier la transition vers les futurs modèles de production à zéro gaz d'échappement.
- » Les équipes techniques travailleront en étroite collaboration pour tester l'équipement et pour soutenir le développement technologique. NMG se servira de ces machines dans le cadre d'opérations minières en conditions réelles et recueillera des données sur leur utilisation dans diverses conditions météorologiques, topographiques et opérationnelles.
- » Pour l'infrastructure de recharge du site, la modélisation et la simulation de l'emplacement des bornes de recharge, du fonctionnement de l'équipement sur le site, ainsi que des cycles de recharge par rapport aux opérations quotidiennes et au plan minier, permettent d'optimiser l'aménagement du site et les choix technologiques. La simulation des besoins en recharge permet d'identifier la demande énergétique de pointe et d'élaborer des stratégies en matière de gestion de l'énergie.
- » En fonction de la commercialisation des machines zéro gaz d'échappement Cat^{MD}, Caterpillar réservera des créneaux de production pour NMG, ce qui devrait permettre à la Société de bénéficier de livraisons dans les délais et d'améliorations technologiques tout au long de la durée du contrat.

- » Le service *Job Site Solutions* de Caterpillar devrait permettre de réduire l'intensité capitalistique initiale de la Mine Matawinie pour NMG en donnant accès à l'équipement via un tarif horaire selon l'utilisation et en offrant un soutien en gestion des actifs afin d'améliorer le temps de fonctionnement, la prévisibilité et l'efficacité.

La Société a mandaté Hydro-Québec, la société d'État qui produit, transporte et fournit de l'électricité, afin de concevoir, d'installer et d'exploiter une ligne électrique de 120 kV pour alimenter le site minier et contribuer à l'atteinte de son objectif de carboneutralité. Une ligne dédiée reliera la Mine Matawinie au réseau hydroélectrique d'Hydro-Québec afin d'assurer l'électrification complète de ses opérations.

- » Hydro-Québec chemine au travers du processus d'autorisation réglementaire pour la ligne électrique en vue de sa construction.

PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES DE BÉCANCOUR

La Société poursuit la planification de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour en procédant à la production d'échantillons dans ses installations de la phase 1, à des tests de ses modules de production, au rehaussement de l'efficacité des procédés, à l'optimisation technologique des procédés de fabrication avancés, et à l'ingénierie de ses plans pour la phase 2 conformément aux spécifications des clients d'ancrage.

Usines de démonstration de matériaux de batteries

Deux modules de mise en forme produisent du graphite sphérique aux installations de la phase 1 de NMG. En procédant à des essais et en échangeant avec des clients potentiels, NMG perfectionne son procédé et bâtit un modèle robuste afin de produire des échantillons selon différentes spécifications et ce, de manière efficace, avec une courte période de développement et d'optimisation.

- » Les efforts d'optimisation se poursuivent pour améliorer les paramètres opérationnels et les performances électrochimiques du produit.

À Bécancour, Québec, les deux fours de purification de l'usine pilote d'échelle commerciale (phase 1), d'une capacité nominale de 2 000 tpa, produisent des échantillons de graphite purifié sphérique (« SPG ») avec des degrés de pureté atteignant +99,99 %, supérieur au niveau requis pour les applications énergétiques.

- » Le 27 octobre 2020, NMG a annoncé une entente quinquennale avec Olin Corporation (« Olin ») qui comprend la location de l'espace commercial pour ses opérations de la phase 1, les services techniques sur place et l'approvisionnement de certains produits chimiques pour soutenir la production et la mise au point des matériaux de graphite avancés de NMG.
- » NMG continue d'optimiser son procédé de purification des matériaux actifs de graphite pour batterie conformément aux spécifications des clients afin d'établir une production constante alignée avec les volumes et les exigences de qualité de niveau commercial.
- » Les échantillons de production continuent de démontrer des résultats positifs, tant au laboratoire de la Société qu'aux installations d'essai d'un tiers de premier plan.
- » Tests continus des matériaux de fours; la performance et les données de production serviront à alimenter l'ingénierie de phase 2.

Déterminée à développer la chaîne de valeur dans sa totalité, de la mine au matériel d'anode actif, afin de fournir une source traçable et clé en main aux fabricants de batteries, NMG déploie une technologie d'enrobage dans ses installations de la phase 1. L'enrobage du SPG complète la gamme de produits à base de graphite de la Société pour les secteurs des véhicules électriques et des énergies renouvelables.

- » Des essais en lots ont été entrepris en 2023 en vue de la montée en cadence de la production.

Usine de matériaux de batteries de Bécancour

NMG est propriétaire d'un terrain de 200 000 m² adjacent au complexe d'Olin dans le parc industriel de Bécancour au Québec (Canada), dans le but d'y construire une usine intégrée de fabrication, l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2, pour y produire du matériel d'anode actif. Situé à environ 150 km au nord-est de Montréal, à proximité du fleuve Saint-Laurent, le site offre d'excellentes infrastructures locales incluant un approvisionnement direct des produits chimiques requis, de l'hydroélectricité abordable, une main-d'œuvre qualifiée, et aucune restriction d'ordre environnemental pour la construction. Sa base logistique multimodale inclut un grand port international, des voies ferrées et un réseau routier pour l'importation de matières premières et l'exportation de produits finaux en Amérique du Nord et en Europe.

- » Une étude du potentiel archéologique impliquant une compilation de la documentation historique et des travaux sur place a été complétée en 2022 pour le terrain visé. L'étude a été réalisée par le Bureau du Ndakina du Waban-Aki, l'organisme autochtone qui supervise les questions de protection territoriale et environnementale pour les conseils abénakis d'Odanak et de Wôlinak. Aucune découverte archéologique n'a été faite.
- » Les activités de déboisement ont commencé en amont des travaux préparatoires.

Bécancour attire de plus en plus d'acteurs industriels importants du secteur des matériaux et de la fabrication de batteries et de piles à combustible, soutenue par la stratégie du gouvernement du Québec visant à bâtir un pôle industriel pour le secteur des batteries. D'importants projets industriels de matériaux de batteries sont en construction, dont ceux de GM-Posco, Ford, Nemaska Lithium et Vale, et une douzaine d'autres sont planifiés. Le site de NMG, au cœur de cette zone de développement, représente un atout stratégique et opérationnel.

- » Le gouvernement du Québec favorise la croissance d'une filière batterie à Bécancour et dans les municipalités environnantes par la création d'une zone d'innovation et un nouvel investissement direct de 8 M\$ dans des projets d'infrastructures et de recherche.

La Société a mandaté la firme d'ingénierie BBA, avec l'appui de divers consultants techniques, pour réaliser une étude de faisabilité intégrée couvrant la phase 2 des projets de la Mine Matawinie et de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour. Les résultats de l'étude de faisabilité ont été publiés le 6 juillet 2022, démontrant des paramètres économiques attrayants. Regroupant sur place toutes les unités de valorisation, l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour est conçue pour recevoir environ 63 775 tpa de concentré de graphite en provenance de la Mine Matawinie pour les transformer en 42 616 tpa de matériel d'anode actif, 3 007 tpa de paillettes purifiées et 18 384 tpa de sous-produits fins, un matériau de graphite de grande valeur.

- » L'étude de faisabilité est disponible sur SEDAR+, EDGAR et sur le site Web de la Société.

La Société s'affaire actuellement à mettre à jour ses paramètres de production et l'ingénierie de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour conformément aux spécifications des clients d'ancrage qui ont été précisées avec la définition des paramètres de l'entente d'approvisionnement et la collaboration technique. NMG reprend la même stratégie d'exécution EPI pour la construction de la phase 2 de son Usine de matériaux de batteries de Bécancour que pour la Mine Matawinie.

- » BBA et d'autres consultants sont à l'œuvre pour faire progresser l'ingénierie, effectuer des études d'optimisation sur l'équipement et peaufiner la conception de l'usine de façon à optimiser le schéma de traitement de l'usine commerciale.
- » Pomerleau assiste NMG à titre de responsable de la gestion des activités préalables aux travaux de construction. Les activités en cours comprennent la planification de la construction et la révision budgétaire dans le but de raffiner les estimations des dépenses d'investissement. Pomerleau contribue également à la planification de la main-d'œuvre, la logistique de chantier, l'optimisation des coûts, la révision de la stratégie

d'approvisionnement, le suivi du projet, et l'élaboration des programmes de santé et sécurité, d'environnement et de qualité.

- » Les demandes de permis pour la construction ainsi que les dossiers d'appels d'offres pour les articles à long délai de livraison sont en cours de préparation.
- » NMG a obtenu la confirmation d'Hydro-Québec – la société d'État responsable de la production, du transport et de la distribution d'électricité au Québec – qu'un bloc d'électricité de 77 MW lui serait octroyé pour la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.

PROJET MINIER UATNAN

Le 21 janvier 2024, NMG a conclu une convention d'achat d'actifs avec Mason Resources Inc. (« Mason ») visant la totalité de la propriété Lac Guéret, ciblée pour le développement du Projet minier Uatnan. L'acquisition a été payée en procédant à l'émission de 6 208 210 actions ordinaires de NMG et un paiement ultérieur de 5 000 000 \$ devra être versé à Mason au début de la production commerciale du Projet minier Uatnan envisagé. La transaction a été clôturée le 31 janvier 2024.

Cette acquisition d'un autre actif majeur au Québec (Canada), renforce le modèle de production entièrement intégré verticalement de NMG en Amérique du Nord et sous-tend les plans d'expansion de la Société visant à devenir un producteur de matériel d'anode actif carboneutre de premier plan pour le marché occidental.

- » La convention d'achat d'actifs met fin et se substitue à la convention d'option et de coentreprise ainsi qu'à la convention d'investissement précédemment annoncées entre NMG et Mason.

En 2023, NMG a publié une évaluation économique préliminaire (« EEP ») conforme au Règlement 43-101 pour le Projet minier Uatnan. L'EEP, réalisée par les sociétés d'ingénierie BBA et GoldMinds Geoservices Inc., démontre une solide valeur économique avec les paramètres opérationnels et les volumes de production actualisés, visant la production d'environ 500 000 tonnes de concentré de graphite par année sur une durée de vie de la mine (« DVM ») de 24 ans.

Propriété et ressources minérales

La propriété Uatnan est actuellement constituée de 74 titres miniers d'exploration (claims) désignés sur carte totalisant 3 999,52 hectares (« ha »), détenus à 100 % par NMG. Le Projet minier Uatnan est situé dans la région administrative de la Côte-Nord, au Québec (Canada), à environ 220 km à vol d'oiseau au nord-nord-ouest de la communauté la plus proche, la ville de Baie-Comeau. Il est accessible par la route 389, une route provinciale pavée, et en empruntant des chemins forestiers de classe 1.

Les travaux d'exploration sur la propriété Uatnan ciblaient la minéralisation de graphite et consistent à ce jour en des travaux de géophysique aéroportée, de prospection, de géophysique au sol, d'échantillonnage de tranchées/rainurage et de forage carotté. Les travaux d'exploration ont permis de mettre au jour une importante minéralisation de graphite en paillettes cristallin, ce qui a finalement conduit à l'identification de ressources minérales et de réserves minérales (voir le communiqué de presse de Mason du 9 novembre 2015). Bien que les paramètres permettant d'établir les perspectives raisonnables d'extraction rentable à terme aient été révisés, il n'y a pas de changement important entre les ressources minérales actuelles et les ressources minérales publiées en 2015.

Estimation actuelle des ressources minérales en fosse à Uatnan

RESSOURCES MINÉRALES EN FOSSE	Tonnes (Mt)	Teneur (% Cg)	Cg (Mt)
Mesurées 5,75 % < Cg < 25 %	15,65	15,2	2,38
Mesurées Cg > 25 %	3,35	30,6	1,02
Total Mesurées	19,02	17,9	3,40
Indiquées 5,75 % < Cg < 25 %	40,29	14,6	5,89
Indiquées Cg > 25 %	6,33	31,6	2,00
Total Indiquées	46,62	16,9	7,89
Indiquées + Mesurées 5,75 % < Cg < 25 %	55,94	14,8	8,27
Indiquées + Mesurées Cg > 25 %	9,70	31,2	3,03
Total Mesurées + Indiquées	65,64	17,2	11,30
Présumées 5,75 % < Cg < 25 %	15,35	14,9	2,28
Présumées Cg > 25 %	2,47	31,8	0,79
Total Présumées	17,82	17,2	3,07

Notes :

1. Les ressources minérales présentées dans ce tableau ont été estimées par M. Rachidi, géo., et C. Duplessis, ing., (personnes qualifiées) de GoldMinds Geoservices Inc. en utilisant les normes actuelles de l'ICM sur les ressources et les réserves minérales – définitions et lignes directrices.
2. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. L'estimation des ressources minérales peut être affectée sensiblement par des questions d'environnement, de permis, juridiques, de titre, de marché ou autres. La quantité et la teneur des ressources minérales présumées rapportées sont de nature incertaine et il n'y a pas eu suffisamment de travaux pour définir ces ressources minérales présumées comme des ressources minérales indiquées ou mesurées. Il n'y a aucune certitude qu'une partie quelconque d'une ressource minérale sera un jour convertie en réserves minérales.
3. Les ressources minérales présentées ont été estimées avec une taille de bloc de 3mE x 3 mN x 3mZ. Les blocs ont été interpolés à partir de composites de longueur égale (3 m) calculés à partir des intervalles minéralisés.
4. L'estimation des ressources minérales a été réalisée à l'aide de la méthodologie de la distance inverse au carré en utilisant trois passages. Pour le premier passage, le nombre de composites a été limité à dix, avec un maximum de deux composites provenant du même trou de forage. Pour les passages deux et trois, le nombre de composites a été limité à dix, avec un maximum d'un composite provenant du même trou de forage.
5. Les ressources minérales mesurées ont été classées en utilisant un minimum de quatre trous de forage. Les ressources indiquées ont été classées en utilisant un minimum de deux trous de forage. Les ressources minérales présumées ont été classées à l'aide d'un minimum d'un trou de forage.
6. Les estimations de tonnage sont fondées sur une densité fixe de 2,9 t/m³.
7. Une enveloppe de fosse pour contraindre les ressources minérales a été développée en utilisant les paramètres présentés dans l'EEP. La date d'effet des ressources minérales actuelles est le 10 janvier 2023.
8. Les ressources minérales présentées ont une teneur de coupure de 5,75 % Cg.

Projet minier Uatnan (phase 3)

Le Projet minier Uatnan optimise les ressources minérales et vise à décupler la portée du projet minier initial en ciblant la production de quelque 500 000 tpa de concentré de graphite, entièrement destinées au marché de la fabrication de matériel d'anode.

Le Projet minier Uatnan serait exploité de façon conventionnelle dans une fosse à ciel ouvert avec un concentrateur à proximité du gisement, où les besoins en électricité pourraient être assurés par la centrale hydroélectrique Manic-5. Conformément à l'approche minière responsable de NMG, les plans prévoient la restauration progressive du site incluant le remblayage de la fosse avec des stériles miniers dans la mesure du possible et une évaluation de l'électrification de la flotte.

Paramètres opérationnels du Projet minier Uatnan

PARAMÈTRES OPÉRATIONNELS	
DVM	24 ans
Taux de traitement annuel nominal	3,4 Mt
Ratio stérile : minerai (DVM)	1,3 : 1
Teneur moyenne (DVM)	17,5 % Cg
Récupération moyenne de graphite	85 %
Production annuelle moyenne de concentré de graphite (DVM)	500 000 tonnes
Pureté du produit fini	94 % Cg

Mise en garde : L'EEP est préliminaire et vise des ressources minérales présumées qui sont trop spéculatives du point de vue géologique pour que l'on puisse faire valoir des considérations économiques qui permettraient de les classer dans la catégorie des réserves minérales, et rien ne garantit que l'EEP donnera les résultats escomptés. La viabilité économique de ressources minérales qui ne sont pas des réserves minérales n'a pas été démontrée. Du rainurage et/ou des forages supplémentaires seront nécessaires pour convertir les ressources minérales présumées en ressources minérales indiquées ou mesurées. Il n'y a aucune certitude que le développement des ressources, la production et les prévisions économiques sur lesquels cette EEP est fondée se réaliseront.

La conception du Projet minier Uatnan a été adaptée aux besoins du marché des batteries et des véhicules électriques, en orientant les volumes de production vers la transformation à valeur ajoutée afin de produire du matériel d'anode actif. L'EEP démontre une rentabilité robuste avec les paramètres opérationnels et les volumes de production révisés par NMG.

Faits saillants économiques du Projet minier Uatnan

FAITS SAILLANTS ÉCONOMIQUES	
VAN avant impôt (taux d'actualisation de 8 %)	3 613 M\$ CA
VAN après impôt (taux d'actualisation de 8 %)	2 173 M\$ CA
TRI avant impôt	32,6 %
TRI après impôt	25,9 %
Période de recouvrement avant impôt	2,8 ans
Période de recouvrement après impôt	3,2 ans
Dépenses d'investissement initiales	1 417 M\$ CA
Dépenses d'investissement de maintien	147 M\$ CA
Coûts d'exploitation (DVM)	3 236 M\$ CA
Coûts d'exploitation annuels	135 M\$ CA
Coûts d'exploitation par tonne de concentré de graphite	268 \$ CA/tonne
Prix de vente du concentré	1 100 \$ US/tonne

Tous les coûts sont en dollars canadiens, à l'exception du prix de vente du graphite, qui est en dollars américains.

En se basant sur ces résultats positifs, NMG a l'intention de lancer une étude de faisabilité reflétant les paramètres opérationnels révisés. NMG a déjà établi un plan de travail détaillé pour permettre la préparation d'une étude de faisabilité, comprenant des inventaires de la faune et de la flore sur le site, des levés géologiques, des études environnementales, des évaluations d'impact, la consultation des parties prenantes, etc. NMG s'appuiera sur un effectif de plus de 100 personnes issues de toutes les spécialités, telles que la métallurgie, l'environnement, l'extraction minière, la recherche et le développement ainsi que les ventes, en plus de ses installations opérationnelles de concentration et de traitement de la phase 1, pour soutenir le développement du Projet minier Uatnan.

- » NMG entreprend une étude technico-économique sur les exigences techniques et la logistique requise pour établir un camp temporaire sur la propriété en vue d'études sur le terrain et de campagnes d'échantillonnage en vrac.

La Société entend maintenir un dialogue transparent avec la Première Nation au fur et à mesure de l'avancement du projet afin de garantir le respect de ses droits, la protection de l'environnement, de sa culture et de son mode de vie, ainsi que la prise en compte de son point de vue et de ses connaissances traditionnelles.

STRATÉGIE COMMERCIALE

VENTES

Le flux de production intégré des matériaux élaboré par NMG est conçu pour tirer parti de la distribution granulométrique des concentrés de paillettes de graphite qui seront produits à la phase 2 de la Mine Matawinie afin de desservir les segments de marché les plus rentables. Les paillettes de taille jumbo à grossière seront destinées aux marchés traditionnels et aux marchés spécialisés à haute pureté et à forte marge, tandis que les paillettes de taille fine à intermédiaire seront transformées en matériel d'anode actif à la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour afin d'être vendues comme matériel d'anode actif pour les applications de batteries lithium-ion. Une partie des paillettes jumbos sera également raffinée à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour afin de produire des paillettes jumbos purifiées destinées aux applications de niche comme les plaques bipolaires dans les piles à hydrogène. Les sous-produits de l'usine seront également vendus pour optimiser le prix du panier de Bécancour.

- » Dans le cadre de l'étude de faisabilité, Benchmark Mineral Intelligence, une agence d'information sur les prix réglementée par l'OICV qui publie des renseignements sur les marchés pour la chaîne d'approvisionnement des batteries lithium-ion aux véhicules électriques, a fourni des estimations de prix pour le marché nord-américain. La Société s'attend à bénéficier d'avantages concurrentiels sur les producteurs internationaux, grâce notamment à son empreinte carboneutre, sa base logistique multimodale, sa juridiction politiquement stable et son exclusion des tarifs d'importation américains sur le graphite.

Au-delà de la commercialisation de la production de la phase 2, le développement du Projet minier Uatnan sous-tend les discussions commerciales de la Société avec des fabricants de véhicules électriques et des fabricants de batteries lithium-ion qui cherchent un accès garanti à d'importants volumes de graphite dans un contexte de demande soutenue du marché et d'un déficit structurel de production projeté d'ici la fin de la décennie (Benchmark Mineral Intelligence, T1-2024).

Ententes commerciales

En février 2024, NMG a conclu des ententes d'approvisionnement pluriannuelles visant son matériel d'anode actif et représentant environ 85 % de la production intégrée, du minerai aux matériaux de batteries, de la phase 2 planifiée, avec les clients d'ancrage : Panasonic Energy et GM.

NMG et Panasonic Energy ont signé une entente d'approvisionnement contraignante en vertu de laquelle NMG fournira 18 000 tpa de sa production prévue de matériel d'anode actif pendant une période initiale de sept ans à compter du début de la production de la phase 2 de la Société. Panasonic a aussi procédé à un investissement initial de 25 M\$ US en capitaux propres dans NMG afin de soutenir l'avancement des opérations de la phase 2 de NMG, conformément aux spécifications de Panasonic Energy, précisées avec la collaboration technique.

- » Panasonic a l'intention de financer davantage, avec de potentiels co-investisseurs, un montant évalué à environ 150 M\$ US, sous réserve d'une participation maximale convenue entre les parties concernées, dans le cadre du financement de la construction des installations de la phase 2 de NMG, à la suite d'une DID positive.

NMG et GM ont signé une entente d'approvisionnement visant 18 000 tpa de matériel d'anode actif à compter de l'atteinte de la pleine capacité de production de la phase 2, pour une période initiale de six ans. GM a aussi procédé à un investissement initial de 25 M\$ US en capitaux propres dans NMG pour soutenir l'avancement des opérations de la phase 2 de NMG conformément aux spécifications du fabricant de batteries de GM.

- » GM s'est aussi engagée à souscrire 125 M\$ US de capitaux propres supplémentaires advenant la satisfaction des conditions préalables et une DID positive.

Avec un mécanisme de tarification convenu entre les parties, lié aux futurs prix en vigueur sur les marchés et à des exigences quant au ratio de financement du projet, NMG peut désormais démontrer de solides assises de bancabilité durables aux prêteurs, aux investisseurs et aux actionnaires.

Parallèlement, la Société a intensifié ses pourparlers commerciaux auprès d'autres fabricants de batteries et de véhicules électriques de premier plan pour le reste de sa production de matériel d'anode actif de la phase 2. Le modèle de production attrayant de NMG, entièrement intégré, local et évolutif, combiné aux exigences d'approvisionnement et aux restrictions commerciales de juridictions clés, crée un contexte très favorable pour les discussions commerciales de la Société.

En avril 2023, NMG a signé un protocole d'accord avec Caterpillar (le « protocole avec Caterpillar ») afin de faire avancer les discussions commerciales ciblant le matériel d'anode actif de NMG. Par l'entremise du protocole avec Caterpillar, une chaîne de valeur entièrement circulaire pourrait être établie, en vertu de laquelle NMG fournirait des matériaux de graphite carboneutres à Caterpillar pour le développement d'une chaîne d'approvisionnement de batteries stable, résiliente et durable, qui servirait ensuite à l'électrification de véhicules lourds incluant ceux de la flotte de NMG à la Mine Matawinie.

Le 13 février 2019, la Société a conclu l'*Entente d'approvisionnement et de mise en marché conjointe* avec Traxys visant le concentré de graphite en paillettes qui sera produit à la Mine Matawinie de la phase 2 de la Société.

- » Traxys commercialise du concentré de graphite en paillettes provenant des usines de démonstration de graphite exploitées par la Société à des fins de qualification préalable des produits.
- » Pour chacune des cinq premières années de production commerciale de la phase 2 de la Société, jusqu'à 25 000 tonnes de produits de graphite en paillettes pourront être vendues par NMG par l'intermédiaire de Traxys.
- » Traxys a le droit exclusif de commercialiser, de distribuer et de revendre les produits de graphite en paillettes à sa clientèle.

Développement des affaires

Dans le cadre de son programme actif de mise en marché et de commercialisation, NMG continue d'assurer la qualification de ses échantillons de matériel d'anode auprès d'autres grands fabricants de batteries et de véhicules électriques, ainsi que ses paillettes jumbos purifiées pour les applications de niche comme les piles à hydrogène. Les opérations en phase 1 de la Société permettent de soutenir les efforts de mise en marché technique et de qualification des produits.

- » La production aux installations de la phase 1 et les tests au laboratoire de NMG permettent d'offrir des produits de graphite couvrant une gamme de spécifications afin de répondre aux exigences individuelles de chaque fabricant.
- » Dans le cadre de discussions commerciales, des échantillons sont produits, testés et offerts à des clients potentiels, afin de faire avancer le processus de qualification. Plus de 4 200 échantillons ont été examinés et préparés par le laboratoire de batteries de la Société en 2023.
- » L'intérêt soutenu de clients potentiels de haut niveau sur tous les continents se manifeste par des vérifications de la qualité, des visites du site des opérations de la phase 1 de la Société, des demandes d'information et des vérifications environnementales diligentes.

Pour valider le respect des spécifications et tester la performance des matériaux de NMG, des échantillons sont soumis à des tests de qualité, des essais de cyclage et des tests électrochimiques au laboratoire de batteries de la Société ainsi qu'aux laboratoires de tiers et/ou de clients potentiels. NMG continue d'investir dans l'équipement de haute technologie, le recrutement et la formation de personnel à l'interne, et l'amélioration continue de ses pratiques afin de rehausser ses capacités et sa productivité en laboratoire.

L'atteinte systématique des standards exigés par les clients potentiels est un prérequis essentiel, ainsi qu'un important avantage concurrentiel. Ainsi, la Société place la qualité au cœur de ses activités en favorisant une culture d'excellence, d'amélioration continue et de saine gestion environnementale.

NMG s'affaire activement à renforcer son cadre d'assurance-qualité et de contrôle de la qualité en procédant à l'élaboration d'un système de gestion conforme à la norme ISO 9001 en soutien aux objectifs de certification de la Société; les travaux préparatoires ont commencé en 2022. Un système de gestion de l'information de laboratoire servant à rationaliser le flux d'échantillons et des données associées pour améliorer l'efficacité du laboratoire est également en voie d'être déployé. La Société progresse dans sa feuille de route de qualité au travers des étapes de définition des procédés, de documentation, de planification du contrôle de la qualité et des audits internes.

PARTENARIATS, RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Dans le cadre de sa stratégie en matière de propriété intellectuelle, NMG a déposé une demande de brevet pour sa technologie exclusive de purification thermochimique, une alternative plus écologique et durable que les méthodes conventionnelles de production de matériel d'anode présentement employées. Suivant le dépôt d'une demande de brevet international en vertu du Traité de coopération sur les brevets, la Société est actuellement à l'étape de l'entrée au niveau national dans plusieurs pays.

La Société a également déposé une demande de brevet pour son équipement de purification. La demande de brevet international en vertu du Traité de coopération sur les brevets a été déposée et publiée.

NMG dispose d'un laboratoire à ses installations de la phase 1, en complément des installations existantes de contrôle qualité de la Société. Cette expansion a été motivée par l'engagement de NMG à répondre aux besoins du marché pour des matériaux de batteries performants et respectueux de l'environnement, qui peuvent être adaptés à une variété de spécifications.

En août 2022, NMG a obtenu une subvention de 5,75 M\$ de Technologies du développement durable Canada, un programme phare du gouvernement du Canada, pour le déploiement de sa technologie d'enrobage exclusive. Le gouvernement du Québec a aussi confirmé le 13 janvier 2023 une aide financière allant jusqu'à 3 M\$ pour ce projet, par l'entremise du programme Technoclimat, la date d'entrée en vigueur aux fins des dépenses admissibles étant le 14 janvier 2022.

La Société maintient également un portefeuille de projets de recherche et développement afin de raffiner sa gamme de produits spécialisés en fonction des exigences du marché et des innovations, incluant notamment :

- » NMG travaille de pair avec l'expert en ingénierie des matériaux Philippe Ouzilleau, professeur à l'Université McGill, et son équipe de recherche pour développer de nouveaux types de précurseurs et de technologies d'enrobage afin de réduire l'empreinte environnementale de ses produits de graphite avancés et d'améliorer les propriétés relatives aux performances existantes.
- » En collaboration avec le professeur Lionel Roué du centre de recherche Énergie Matériaux Télécommunications de l'Institut national de la recherche scientifique et le professeur Philippe Ouzilleau de l'Université McGill, NMG veut élaborer une série de composites à base de graphite à haut rendement électrochimique en valorisant les matières résiduelles des procédés de NMG ainsi que des matériaux de sources biologiques.
- » La Société collabore également avec les professeurs Gervais Soucy et Jocelyn Veilleux de l'Université de Sherbrooke sur des technologies avancées de transformation du graphite basées sur des procédés thermiques écologiques à haut rendement.

NMG a été admise comme membre actif de la *Global Battery Alliance*, une initiative du Forum économique mondial visant à mettre en place une chaîne de valeur durable pour le secteur des batteries, ce qui en fait l'un des premiers producteurs de matériaux de batterie à être admis.

- » En janvier 2023, la *Global Battery Alliance* a lancé la preuve de concept du Passeport batterie, un grand pas en avant vers des normes mondialisées pour la production de batteries durable. NMG a contribué à cet effort en éclairant les efforts de traçabilité de la *Global Battery Alliance* et en participant aux discussions à titre de membre actif de l'association.

MISE À JOUR SUR LE MARCHÉ

Les véhicules électriques ont maintenant franchi un seuil critique d'adoption dans 31 pays, un niveau qui signale un virage soutenu de préférence technologique selon Bloomberg (mars 2024). Au T1-2024, les ventes mondiales de véhicules électriques ont atteint 3,1 millions d'unités, augmentant de 21 % d'un trimestre à l'autre (Rho Motion, avril 2024). L'Agence internationale de l'énergie estime à 17 millions les ventes mondiales en 2024, avec plus de 1 voiture sur 5 vendue dans le monde qui devrait être électrique (IEA, avril 2024). Les analystes du marché s'attendent à une croissance entre 20 % et 30 % en 2024 (Rho Motion et Bloomberg, janvier 2024). Alors que les véhicules électriques, les solutions d'énergie renouvelable et l'électronique continuent de gagner des parts de marché, la production mondiale de batteries augmente pour répondre à cette demande.

- » L'adoption des véhicules électriques en Amérique du Nord est actuellement stimulée par l'introduction de plusieurs nouveaux modèles par les principaux acteurs du marché, par une guerre des prix entre les fabricants de véhicules électriques et par des partenariats structurants visant à accélérer le déploiement des réseaux de recharge.
- » En 2023, un nombre remarquable de 689,2 GWh a été ajouté au parc de véhicules électriques, soit 200 GWh ou 40 % de plus que l'année précédente (Adamas Intelligence, mars 2024).
- » Le marché des véhicules électriques accapare 79 % de la demande totale pour les batteries lithium-ion (Benchmark Mineral Intelligence, T2-2023).
- » Pour répondre à la demande des applications de technologies propres, l'industrie des batteries lithium-ion développe maintenant une capacité de production mondiale de 9 966 GWh d'ici 2030 sous la forme de 406 gigas-usines (Benchmark Mineral Intelligence, avril 2024).

Les batteries lithium-ion pour les véhicules électriques, le stockage d'énergie et les dispositifs électroniques portables stimulent une croissance sans précédent des marchés pour le graphite, car l'anode à base de graphite constitue la norme pour toutes les batteries lithium-ion, peu importe leur composition chimique. Benchmark Mineral Intelligence prévoit une croissance de demande d'anodes de 650 % entre 2023 et 2040, mais une augmentation de seulement 213 % de l'offre prévue (T4-2023). L'écart entre l'offre et la demande est particulièrement important en Amérique du Nord.

Les fabricants sont confrontés à un défi puisque les matières premières requises pour produire des batteries et des véhicules électriques deviennent plus limitées. Devant cette pression sur leurs chaînes d'approvisionnement, les fabricants de batteries et de véhicules électriques se tournent plus en amont, vers l'exploitation minière et le traitement minéral, pour sécuriser leur approvisionnement et réduire les risques. Les partenariats stratégiques de NMG avec GM et Panasonic Energy illustrent bien cette nouvelle dynamique.

Depuis le 1^{er} décembre 2023, le ministère du Commerce et l'Administration générale des douanes de la Chine a imposé des restrictions sur les exportations de graphite, exacerbant ainsi la pression sur la chaîne d'approvisionnement des batteries. La Chine contrôle actuellement 77 % de la production minière de graphite dans le monde (USGS, janvier 2024) et 95 % de l'affinage de graphite sphérique pour batteries lithium-ion (Benchmark Mineral Intelligence, février 2024).

- » Ces nouvelles mesures font en sorte que les exportateurs chinois devront obtenir des autorisations pour vendre certains types de graphite à des clients étrangers.
- » Les restrictions à l'exportation visent à préserver la sécurité et les intérêts nationaux de la Chine.

- » Ces nouvelles exigences pourraient ouvrir des opportunités pour les producteurs à l'extérieur de la Chine et soutenir les prix pour le graphite, qui ont connu une tendance à la baisse en raison d'une offre abondante et d'une demande plus lente que prévue, sans compter la concurrence des matériaux d'anode synthétiques à faible coût.
- » Les analystes prévoient une accélération du développement de sources de graphite plus locales (UBS, octobre 2023). Selon les prévisions, l'Amérique du Nord s'apprête à dépasser l'Asie en tant que région ayant la plus grande capacité de production d'anodes en dehors de la Chine (Benchmark Mineral Intelligence, février 2024).
- » La situation a renforcé le besoin de chaînes d'approvisionnement locales et résilientes pour les producteurs de batteries occidentaux. NMG est en voie de devenir le plus grand producteur entièrement intégré de graphite naturel en Amérique du Nord, ce qui lui procure un avantage de taille.

Le marché se réoriente vers des sources plus locales. Le Canada fait partie des leaders émergents de cette nouvelle économie, se classant au premier rang, devant la Chine selon le rapport annuel de BloombergNEF sur la chaîne d'approvisionnement mondiale des batteries lithium-ion (février 2024), en raison de ses ressources minérales, de ses facteurs ESG, de ses infrastructures clés, de son innovation et de sa capacité industrielle incluant la vallée de la batterie à Bécancour au Québec. Le site de NMG pour son Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2 est situé au cœur de cette zone qui se développe rapidement, soutenue par la stratégie du gouvernement du Québec visant à bâtir un pôle industriel de batteries.

- » Le Canada a maintenant attiré plus de 31 milliards de dollars d'investissements de la part de fabricants de véhicules électriques et de batteries depuis 2021 (gouvernement du Canada, avril 2024).
- » Honda a annoncé en avril 2024 un plan de 15 milliards de dollars visant à établir une chaîne d'approvisionnement complète au Canada, avec des usines de transformation de matériaux pour batteries, des usines de fabrication de batteries et des usines d'assemblage de véhicules électriques, qui seront pleinement opérationnelles en 2028.
- » Le producteur de batteries suédois de premier plan, Northvolt, a annoncé en septembre 2023 son intention d'implanter une installation de production de cellules d'une capacité de 60 GWh au Québec (Canada), où le début des opérations est prévu en 2026. Ce projet de 7 milliards de dollars contribue à la présence croissante de l'industrie des batteries pour véhicules électriques au pays.
- » Le Québec émerge rapidement comme un pôle incontournable pour la chaîne d'approvisionnement des batteries en Amérique du Nord, principalement en raison de son hydroélectricité sobre en carbone et ses abondantes ressources en matières premières.

Les prix des matériaux essentiels pour batteries comme le lithium, le cobalt, le nickel et le graphite restent sous pression. En raison de la croissance soutenue de la demande de graphite et de la multiplication des annonces d'ententes d'approvisionnement hors Chine, les analystes s'attendent à une correction des prix (Fastmarkets, février 2024). NMG croit qu'il y a un décalage entre la dynamique de l'offre et de la demande en Amérique du Nord par rapport à la Chine et que le prix à long terme dans ce marché devrait notamment refléter le risque géopolitique plus faible, le respect des exigences de l'*Inflation Reduction Act* des États-Unis, une prime « verte » reflétant la meilleure empreinte carbone du graphite nord-américain, ainsi que la logistique simplifiée et les coûts d'inventaires.

Les tendances technologiques et les nouvelles politiques sur les gaz à effet de serre (« GES ») ont propulsé le marché du graphite, principalement dans les secteurs des batteries lithium-ion et des technologies de piles à combustible, dans une courbe de croissance accélérée. Les gouvernements occidentaux déploient des programmes, des politiques et des incitatifs commerciaux afin de soutenir le développement des capacités locales et réduire la dépendance excessive envers l'offre chinoise.

- » L'Union européenne, les États-Unis, le Royaume-Uni et le Canada ont identifié le graphite comme étant un minéral stratégique pour la croissance économique et la sécurité nationale.

- » Le Canada a maintenant établi des partenariats avec l'Union européenne et les États-Unis afin de mettre en place des chaînes d'approvisionnement sûres et encourager la diversification des marchés face aux matières premières en provenance de la Chine.
- » En 2022, les gouvernements des États-Unis et du Canada ont tous deux annoncé des investissements dans le développement de la production nord-américaine de minéraux critiques afin d'assurer un approvisionnement intérieur suffisant pour bâtir une filière économique locale pour le secteur des batteries.
- » Le budget 2023 du Canada comprenait des incitatifs fiscaux pour favoriser les investissements dans les technologies propres, la fabrication propre, et les infrastructures liées aux minéraux stratégiques et aux énergies propres. Le budget fédéral de 2024 récemment annoncé comprenait d'autres incitatifs, sous la forme d'un crédit d'impôt de 10 % pour les investissements dans la chaîne d'approvisionnement des véhicules électriques, qui s'applique à de multiples composantes de la chaîne de valeur des batteries au Canada.
- » Le gouvernement américain a adopté le *Inflation Reduction Act of 2022* qui encourage notamment l'adoption des véhicules électriques par le biais d'incitatifs aux consommateurs, l'approvisionnement et la production en Amérique du Nord pour la chaîne d'approvisionnement des batteries lithium-ion et le développement d'infrastructures de recharge. La loi a suscité encore plus d'intérêt envers NMG, car cette dernière est projetée comme étant la première source de graphite naturel pleinement intégrée de la mine au matériel d'anode en Amérique du Nord en mesure de produire des volumes importants.
- » Vers la fin 2023, le gouvernement américain a publié ses directives concernant les entités étrangères préoccupantes en lien avec les crédits d'impôt pour les véhicules électriques dans le cadre de l'*Inflation Reduction Act*. Les entreprises de matériaux de batteries dont la localisation, la propriété et les licences technologiques sont liées à la Chine, la Corée du Nord, l'Iran et la Russie sont spécifiquement exclues des incitatifs. Ultiment, ces règles obligeront les fabricants de véhicules électriques à démontrer un plan d'approvisionnement crédible visant à sécuriser des chaînes d'approvisionnement conformes pour certains matériaux de batteries, incluant le graphite, dans la période de transition jusqu'en 2027. Cette mesure réaffirme l'importance de la mise en place d'une chaîne d'approvisionnement en graphite locale, résiliente et conforme aux normes ESG pour soutenir la production de batteries et de véhicules électriques.

En parallèle, le marché met de plus en plus l'accent sur la carboneutralité pour répondre aux attentes écologiques des consommateurs et aux réglementations environnementales plus strictes des gouvernements. Comme en témoignent les efforts déployés par la *Global Battery Alliance* pour mettre sur pied un passeport pour les batteries, et la directive mise à jour sur les batteries proposée par la Commission européenne qui exigerait l'étiquetage des batteries pour divulguer leur empreinte carbone, le marché évolue pour encourager et éventuellement potentiellement exiger des produits sobres en carbone. L'Union européenne, qui a déjà fixé une limite d'émissions de GES pour les véhicules électriques et les batteries industrielles, a fixé une date butoir pour la production de moteurs à combustion d'ici 2035 alors qu'elle intensifie la lutte contre les changements climatiques par une adoption plus rapide des véhicules électriques.

NMG se positionne pour répondre à ces tendances du marché. La Société est stratégiquement située pour desservir les marchés nord-américains et européens avec ses grands gisements de graphite, ses écotechnologies exclusives, sa capacité de production démontrée, son profil carboneutre ainsi que les avantages qui découlent de sa juridiction privilégiée, soit l'hydroélectricité propre, une base logistique flexible et un environnement fiscal et politique stable.

RESPONSABILITÉS

De l'extraction minière à la fabrication de pointe, NMG s'efforce de favoriser une plus grande durabilité tout au long de sa chaîne de valeur. La Société a intégré des principes ESG directeurs à son modèle d'affaires, en plus de la carboneutralité de ses opérations et de la **traçabilité de sa chaîne de valeur**. Le développement durable a guidé l'élaboration et l'avancement du Projet de la mine Matawinie depuis le tout début, comme en témoignent l'engagement exhaustif auprès

des parties prenantes et les **choix de conception novateurs pour protéger l'environnement**, et ces façons de faire ont été transposées dans la conception du Projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour et le développement du Projet minier Uatnan.

S'appuyant sur la reddition de comptes afin de contribuer aux objectifs mondiaux en matière d'environnement et de développement durable, NMG publie un rapport ESG annuel afin de divulguer son approche de gestion face au traitement des enjeux d'importance et présenter les principaux jalons et indicateurs en matière de développement durable. La Société s'engage à procéder à cet exercice de transparence chaque année pour fournir à ses parties prenantes un portrait détaillé de sa performance ESG. Le rapport ESG 2023 sera publié le 15 mai 2024.

- » La Société a déjà intégré les cadres de référence de la *Global Reporting Initiative* (« GRI »), de la *Value Reporting Foundation* (les normes SASB), et du Groupe de travail sur l'information financière relative aux changements climatiques (« GIFCC ») à ses mécanismes de divulgation. Les pratiques de divulgation ESG mises en place par NMG devraient faciliter la transition vers les nouvelles normes IFRS S1 et IFRS S2 de l'*International Sustainability Standards Board* (ISSB) et contribuer à fournir aux actionnaires, aux investisseurs et aux parties prenantes un portrait complet et transparent des risques, des opportunités et des perspectives de la Société.

Dans une évaluation indépendante de la performance de la Société en matière de durabilité, le volet ESG Solutions de Moody's a accordé à NMG une cote de durabilité de A2 (« Robuste »), la deuxième cote la plus élevée. Cette cote peut être consultée sur le site Web de la Société.

NMG se classe au sommet de l'indice de durabilité de Benchmark Mineral Intelligence à titre de seul producteur de graphite naturel dans la catégorie « à l'avant-garde de l'industrie », surpassant l'ensemble des producteurs en Occident, en Afrique et en Chine. Pour évaluer la performance ESG de l'industrie du graphite naturel, l'équipe d'analystes et de spécialistes en analyse du cycle de vie de Benchmark Mineral Intelligence examine l'approche de développement durable de plus de 60 producteurs de graphite naturel. L'indice de durabilité est un indice pondéré qui mesure la transparence ESG des acteurs de l'industrie du graphite naturel ainsi que leur engagement à adopter des pratiques exemplaires. Les entreprises sont évaluées sur la base de 79 indicateurs ESG reflétant 26 enjeux ESG, puis classées dans l'un de quatre niveaux.

CAPITAL HUMAIN

Santé et sécurité

La Société s'engage à offrir un milieu de travail sécuritaire à son personnel et à ses partenaires d'affaires. NMG utilise désormais une période mobile de douze mois pour rendre compte de ses indicateurs de sécurité et inclut le taux de gravité pour assurer une meilleure visibilité de sa performance et des tendances.

- » Pour la période de douze mois terminée le 31 mars 2024, NMG a enregistré un taux d'incident à déclarer selon les paramètres du *Occupational Safety and Health Administration* (« OSHA ») de 4,30 et un taux de gravité de 0.
- » La Société fait également le suivi du bilan en santé et sécurité des entrepreneurs sur le site; le taux d'incidents à déclarer selon les paramètres de l'OSHA est de 0 pour la période correspondante.

NMG a lancé une initiative visant à renforcer sa culture d'entreprise en 2023 qui devrait s'étendre et prendre de l'ampleur alors que la Société prépare et lance la construction de ses sites de la phase 2 et par la suite démarre la planification de la préparation opérationnelle. Dans le cadre d'une séance de formation et de perfectionnement à l'échelle de l'entreprise, les employé-es de NMG ont adopté la déclaration de culture suivante pour guider leurs activités quotidiennes et les opérations futures.

Propulser un avenir durable rallie l'équipe Nouveau Monde

Pour y parvenir, nous sommes déterminé-es à prendre soin de nos collègues, de nos partenaires, de nos clients et de la planète. La bienveillance est centrale à notre philosophie d'affaires. Valoriser le graphite en respectant l'environnement, en protégeant nos collègues et nos partenaires d'affaires, en créant de la valeur pour nos communautés et les Premières Nations, en produisant du matériel d'anode actif de qualité et sécuritaire pour nos clients et la société qui adopte les technologies propres.

Nous créons un Nouveau Monde où il fait bon vivre et travailler pour propulser l'avenir!

L'initiative repose sur un plan stratégique visant à renforcer les pratiques et les programmes, en mettant l'accent sur le leadership, la communication, la gestion des risques et l'analyse des incidents.

Emploi, diversité, équité et inclusion

Pendant que la Société avance ses projets, le recrutement de personnel clé se poursuit, tant au niveau opérationnel qu'au siège social. NMG considère la diversité comme un moteur important de sa stratégie, de sa pensée créative et de son succès commercial. La Société fait la promotion des opportunités de recrutement local et autochtone afin de maximiser les retombées au sein de ces communautés et s'efforce d'assurer une bonne représentation de son milieu.

NMG reconnaît que l'attraction, l'embauche et la rétention de capital humain posent un défi important dans le marché du travail d'aujourd'hui. Ainsi, NMG s'efforce de se positionner comme un employeur de choix et une société qui voit loin au sein des communautés, de l'industrie et des cercles académiques.

Formation

Pour faciliter l'emploi et soutenir le tissu socioéconomique des communautés, NMG a lancé des initiatives pour la formation et l'embauche d'effectifs locaux en collaboration avec des partenaires industriels, institutionnels et commerciaux.

- » Attestation d'études collégiales en procédés industriels des technologies propres : NMG a travaillé avec des partenaires scolaires et industriels dans la région de Bécancour pour mettre sur pied ce programme rémunéré en alternance travail-études novateur et commencer à former des travailleur·euses pour ses usines de matériaux de batteries des phases 1 et 2 à Bécancour. La première cohorte a été lancée en janvier 2024.
- » Diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production : Dix cohortes de ce programme de formation en milieu de travail permettant aux diplômé·es d'accéder à un poste d'opérateur·trice aux usines de démonstration de la phase 1 de Matawinie ont été lancées à ce jour.
- » L'Essentiel des mines et du bois : Ce programme d'intégration socioprofessionnelle s'adresse aux membres des communautés Atikamekw et vise à renforcer l'employabilité des travailleur·euses autochtones. Après la pause imposée par la COVID-19, le programme a été lancé au T2-2022 pour se terminer au début du T3-2022 avec huit étudiant·es diplômé·es. L'un des diplômés du programme, avec le soutien de NMG, s'est inscrit dans la septième cohorte du diplôme d'études professionnelles en opération d'équipements de production afin de poursuivre ses études et obtenir un poste au sein de la Société.

NMG tient des Sommets des employé·es, des réunions de deux jours regroupant l'ensemble du personnel, une ou deux fois par année, en vue d'offrir des séances de formation sur des thèmes clés (p. ex. : l'environnement, la qualité, le développement durable, la santé et la sécurité, etc.), assurer un bon arrimage entre le leadership et les thèmes opérationnels, tenir des ateliers pour améliorer les pratiques, et offrir des occasions de formation continue et de perfectionnement personnel.

- » La Société a tenu un sommet à la fin du T3-2023 autour du thème de la bienveillance, de la santé et de la sécurité. Les employé·es se sont rallié·es autour d'un engagement commun à prendre soin de leurs collègues, partenaires, clients, fournisseurs et de la planète en poursuivant notre mission de contribuer à façonner un avenir durable.
- » Le sommet précédent était axé sur l'amélioration continue. Les participant·es ont été formé·es sur l'approche de gestion *Lean Six Sigma* et ont participé à une série d'ateliers théoriques, pratiques et appliqués.

ENVIRONNEMENT

La Société développe ses projets d'extraction et de transformation du graphite naturel tout en limitant son empreinte environnementale, en préservant les écosystèmes, en maintenant son statut carboneutre et en maximisant la contribution de ses produits aux efforts mondiaux de décarbonation. Dédiée à des normes de développement durable strictes, NMG s'engage à adopter un modèle d'exploitation entièrement électrique — tant au niveau minier que dans ses installations de transformation avancée — en tirant parti de l'hydroélectricité renouvelable du Québec.

Exploitation minière responsable

NMG a intégré des initiatives environnementales innovantes afin de limiter l'impact potentiel de la Mine Matawinie sur son milieu naturel et humain. Le 15 avril 2019, la Société a officiellement déposé son étude d'impact environnemental et social (« **EIES** ») pour la Mine Matawinie auprès du gouvernement du Québec. Après une analyse réalisée par 25 agences et ministères provinciaux, le ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques du Québec a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (« **BAPE** ») le mandat de mener une consultation publique. Les audiences publiques tenues en janvier et février 2020 ont servi à la rédaction du rapport du BAPE, qui a été déposé en juin 2020.

- » Le BAPE a reconnu la justification économique, les innovations environnementales, les mesures d'intégration et les retombées sociales associées au projet minier et a identifié des pistes d'amélioration.
- » À la suite d'un examen environnemental rigoureux complémentaire à l'analyse du BAPE, le gouvernement du Québec a émis le 10 février 2021 un décret ministériel autorisant la Mine Matawinie de NMG.

Pour protéger l'environnement et le bien-être de la communauté, NMG a élaboré un programme de surveillance et de suivi environnemental pour superviser les activités de construction, d'exploitation et de fermeture de la Mine Matawinie.

- » Au cours de la période, NMG a maintenu son bilan exemplaire et n'a enregistré aucun incident environnemental majeur selon la définition de *Global Reporting Initiative*. Par l'entremise de ses protocoles de travail, d'un suivi continu et de son programme environnemental, la Société a effectué ses opérations de façon responsable et s'est efforcée de gérer avec diligence et d'atténuer les effets de tout incident mineur sur ses sites.
- » Un système d'intelligence artificielle est en voie d'être mis en œuvre afin de surveiller l'environnement sonore et assurer le respect de la réglementation en préparation pour nos activités minières commerciales.

La gestion des résidus miniers constitue une responsabilité environnementale importante. NMG a proposé des critères de conception novateurs en privilégiant la désulfuration des résidus, le remblayage progressif de la fosse et la codisposition des stériles et des résidus. Des cellules de terrain ont été construites en 2020 pour démontrer, en conditions réelles, les performances de cette méthode environnementale novatrice et pour calibrer les paramètres reliés aux critères de conception pour la gestion des résidus miniers par le mode de codisposition. Ces critères visent notamment à prévenir l'oxydation des sulfures et la contamination de l'eau. Les cellules de terrain sont munies d'instruments visant à étudier leur comportement géochimique en conditions réelles, avec des enregistreurs de données pour l'oxygène, l'eau et la température. L'équipe environnementale de la Société surveille l'évolution de ces paramètres, ce qui permettra d'optimiser le plan de déposition des résidus miniers de la future mine commerciale. Les résultats positifs des cellules valident la technologie de codisposition élaborée par NMG.

Tel que décrit en détail à la section sur la Mine Matawinie (phase 2), la planification de la remise en état progressive du site et des essais sur le site sont en cours dans le cadre de la gestion environnementale proactive de la Société et son engagement à l'objectif zéro perte nette.

Production durable

NMG s'engage à promouvoir une production responsable tout au long de sa chaîne de valeur pour les matériaux extraits de manière responsable, transformés de manière écologique et obtenus de manière éthique. La Société a mandaté un consultant spécialisé pour effectuer une évaluation indépendante du cycle de vie, du berceau à la porte, pour sa gamme de matériaux à base de graphite. Le 18 juillet 2022, la Société a publié les résultats de l'évaluation confirmant l'empreinte environnementale minimale de sa production prévue, ce qui en fait une figure de proue de l'industrie. Les installations 100 % électriques d'échelle commerciale de la phase 2 de NMG devraient produire du CSPG – du matériel d'anode pour les batteries lithium-ion – avec un potentiel de réchauffement climatique (« PRC ») de 1,23 kg d'équivalent CO₂ par kg, un impact jusqu'à 11 fois inférieur à celui de la production de référence.

- » Le faible impact environnemental des produits de NMG facilite la quête de ses clients pour des sources qui réduisent leurs émissions de GES de portée 3 et respecte la réglementation de plus en plus stricte tout en ouvrant des perspectives permettant de renforcer les efforts environnementaux, l'amélioration continue et l'action climatique de la Société.
- » La décision de Panasonic Energy de s'associer à NMG est en partie attribuable au modèle de production de la Société dont l'aspect écologique est démontré, comme en témoigne l'annonce de Panasonic Energy : « La capacité d'utiliser le graphite à faible impact environnemental de NMG sera un grand pas en avant vers notre objectif de réduire de moitié notre empreinte carbone d'ici l'exercice financier 2031 » (Panasonic, octobre 2022).
- » Le rapport sur l'évaluation du cycle de vie intègre un exercice d'analyse comparative mené par Minviro, un consultant en analyse de cycle de vie et en développement durable dans le secteur des matériaux pour batteries, comparant l'empreinte du CSPG produit à partir de graphite naturel selon trois voies de production.

Extraction et concentration	Fabrication de pointe	PRC (kg d'éq.CO ₂ par kg)
Chine	Chine	14,1
Mozambique	États-Unis	6,1
Suède	Suède	3,1

Analyse simplifiée du cycle de vie de la fabrication mondiale de graphite naturel de qualité anode, Minviro, mars 2022.

PRC du CSPG de NMG (kg d'éq.CO ₂ par kg)
1,23

Analyse du cycle de vie des produits à base de graphite naturel fabriqués par NMG, CT Consultant, juillet 2022.

NMG continue de rechercher des façons d'améliorer les propriétés de ses matériaux, d'optimiser ses solutions technologiques, de réduire son empreinte, d'améliorer le cycle de vie de ses produits et d'élaborer des procédés de recyclage pour stimuler la production durable dans les différentes industries qu'elle dessert.

CARBONEUTRALITÉ

Assumant la responsabilité de son empreinte environnementale, la Société a pris des mesures concrètes pour éviter, réduire et compenser entièrement ses émissions de GES, confirmant ainsi son statut de carboneutralité et pavant la voie pour sa transition désirée vers le Net Zéro d'ici 2030. Le 24 février 2022, NMG a dévoilé son plan d'action climatique détaillant les efforts face aux émissions intrinsèques de la Société portant sur la comptabilisation transparente, la réduction de son incidence sur le climat, sa transition vers le Net Zéro, la recherche et le développement de matériaux et d'activités sobres en carbone, et le leadership au sein de l'industrie. Les cibles de NMG s'appliquent notamment, sans s'y

limiter, à l'ensemble des émissions de portée 1 et de portée 2 et à certaines émissions de portée 3 comme les voyages d'affaires, les émissions directes associées à la construction des installations et le transport de biens entre les sites.

- » Pour 2023, la Société a comptabilisé des émissions de GES de 644 tonnes d'équivalent en CO₂ pour ses opérations aux usines de démonstration de la phase 1 et ses bureaux. NMG a acheté des crédits de carbone vérifiés afin de compenser ce bilan.
- » La performance détaillée sera passée en revue dans le rapport ESG 2023 de NMG qui doit être publié au T2-2024.
- » Les données historiques sont disponibles sur le site Web de NMG et dans les rapports ESG antérieurs.

NMG publie volontairement des rapports conformément aux recommandations du *Climate Disclosure Project* (« CDP ») afin de démontrer sa gestion des risques et des opportunités climatiques, sa performance environnementale et ses efforts de réduction des GES, ainsi que son action climatique. CDP procure un système de divulgation transparent et reconnu qui permet aux investisseurs et aux parties prenantes de connaître et de comparer les efforts de gestion environnementale des organisations.

La confirmation que NMG pourra tirer parti du réseau électrique du Québec procure des assises solides pour le déploiement de nouveaux équipements et de technologies exclusives en vue de produire des matériaux avancés avec un très faible impact climatique, en adéquation avec les efforts de décarbonation mondiaux.

- » Le réseau d'électricité du Québec est l'un des plus verts au monde. En effet, Hydro-Québec génère plus de 99 % de son électricité à partir de sources d'énergie renouvelable, principalement par l'entremise de centrales hydroélectriques, pour un facteur d'émission de 1,3 kg d'éq.CO₂/MWh (Hydro-Québec, 2022).
- » NMG a reçu la confirmation qu'elle bénéficiera d'un tarif industriel réduit pour son alimentation en hydroélectricité et ce, tant à la Mine Matawinie qu'à l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de la phase 2.

SOCIÉTALE

NMG s'efforce de développer des activités commerciales qui sont soutenues par les communautés et les Premières Nations, et qui contribuent au développement global et à l'avancement des régions où elle est implantée.

La Mine Matawinie est située dans la municipalité de Saint-Michel-des-Saints, à environ 120 km, à vol d'oiseau, au nord de Montréal (Québec). Fidèle à ses objectifs de développement environnemental et responsable, la Société a lancé de nombreuses initiatives depuis la découverte du gisement de graphite Matawinie en 2015 pour harmoniser le projet avec les réalités, les préoccupations et les valeurs de la communauté locale. Des séances d'information, des consultations dans le cadre de l'EIES, un bureau communautaire avec une responsable dédiée aux relations avec la communauté, un comité de suivi, des plateformes de communication publique et un programme de responsabilité sociale permettent de s'assurer que les communautés locales sont consultées en amont et souvent, tout au long du processus de développement.

- » Une entente de collaboration et de partage des bénéfices avec la municipalité de Saint-Michel-des-Saints a été signée en 2020 pour établir un partenariat concret de développement social, économique et environnemental à travers des mécanismes financiers et participatifs.

L'approche d'engagement ouvert et proactif de NMG s'applique aussi dans le cadre de l'Usine de matériaux de batteries à Bécancour (Québec). Le site sélectionné par la Société est situé dans l'un des plus grands parcs industriels au Canada ayant accès à un port international en eaux profondes sur le fleuve Saint-Laurent. La Société a entrepris ses premières activités d'information publique au début de l'année 2022 et a l'intention de poursuivre dans cette voie au fil des progrès réalisés dans le développement du projet.

- » Dans le cadre de ses efforts visant à tisser des liens avec le milieu des affaires régional, NMG a participé à d'importants événements de développement économique pour réseauter avec les entrepreneurs et les

fournisseurs de la région. NMG a rencontré plus de 300 entreprises au cours des derniers mois afin de promouvoir les occasions d'affaires et déterminer les capacités régionales.

- » Le gouvernement du Québec, la société responsable du parc industriel et la municipalité de Bécancour mènent simultanément des efforts d'engagement et de coordination avec les citoyen·nes, les fournisseurs et les groupes communautaires locaux afin de faciliter le déploiement de la filière batterie, incluant l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour de NMG.

Suivant la publication des résultats de l'EEP du Projet minier Uatnan, l'équipe de direction de NMG a tenu une série de rencontres sur place avec des parties prenantes dans la région de Baie-Comeau/Manicouagan. S'appuyant sur la première visite en région, les représentant·es de la Société ont renforcé le dialogue avec les organismes locaux, les groupes, les citoyen·nes, les autorités et les élu·es et ont présenté le nouveau projet. NMG s'engage à maintenir un dialogue actif avec le milieu au fil du développement du Projet minier Uatnan.

Relations avec les Autochtones

Le respect des droits, de la culture, des aspirations et des intérêts des peuples autochtones guide l'élaboration des pratiques de développement durable de NMG.

La Société a consulté et continue de dialoguer avec la Première Nation Atikamekw de la communauté de Manawan (à 85 km au nord de Saint-Michel-des-Saints) et avec le Conseil de bande à propos du développement de la Mine Matawinie.

- » NMG a signé une entente-cadre (2018) et une entente de pré-développement (2019) avec la Première Nation Atikamekw pour établir des orientations dans la négociation d'une entente sur les impacts et les avantages du Projet de la mine Matawinie.
- » NMG soutient activement la Première Nation dans sa démarche vers l'adoption de l'entente sur les répercussions et les avantages, en vue de maximiser les opportunités. Compte tenu des récents progrès réalisés, la direction est d'avis qu'une entente pourrait être signée avant la DID.
- » En parallèle, des initiatives de soutien à la formation, à l'emploi et aux occasions d'affaires sont mises de l'avant dans l'esprit de l'entente sur les répercussions et les avantages qui est envisagée.

NMG est engagée dans un dialogue ouvert avec la Première Nation des Abénakis (la communauté de Wôlinak est située à 5 km au sud de Bécancour) dans le cadre du développement de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.

- » Les gardiens du territoire sont consultés dans le cadre de la planification des activités de déboisement des terrains de NMG à Bécancour.
- » Une étude du potentiel archéologique a été effectuée par le Grand Conseil de la Nation Waban-Aki en 2022 sur les terrains industriels de NMG; aucune présence d'artéfact archéologique n'a été confirmée.
- » Le dialogue et la collaboration continus avec le Bureau du Ndakina, responsable de la consultation et de la protection de l'environnement, aident à définir les intérêts, les préoccupations et les possibilités de coopération.

Dans le cadre du Projet minier Uatnan, la Société a pris contact avec la Première Nation des Innus de Pessamit (à 315 km au sud de la propriété) afin de comprendre leur point de vue, leurs préoccupations et leurs priorités à l'égard de ce projet. NMG s'engage à prioriser l'établissement d'une relation à long terme avec la communauté, et à signer un accord de pré-développement afin de guider l'avancement du Projet minier Uatnan.

Une responsable des relations avec les Autochtones assure la liaison avec les communautés, les dirigeant·es et les organismes autochtones. Elle élabore des stratégies d'engagement afin de faciliter la participation des travailleur·euses, des entreprises et des communautés autochtones aux activités de NMG, coordonne des partenariats phares qui soutiennent les priorités des communautés autochtones, et contribue aux efforts de la Société en matière de diversité, d'équité et d'inclusion.

NMG s’engage à poursuivre sa tradition d’écouter et de répondre aux préoccupations et aux besoins des communautés et des Premières Nations, de créer des emplois bien rémunérés pour les communautés locales et de maximiser l’emploi local, d’être un chef de file en matière de gestion environnementale, et d’investir au niveau régional et provincial, par la génération de taxes et d’impôts et l’achat de biens et de services.

GOUVERNANCE

LEADERSHIP

L’équipe de direction et le conseil d’administration de la Société reconnaissent l’importance d’une bonne gouvernance d’entreprise et la nécessité d’adopter des pratiques exemplaires en matière de responsabilité sociale, économique et environnementale. Le code de conduite de la Société, la charte du conseil d’administration et les principales politiques sont disponibles sur le site Web de NMG.

Les administrateur·trices de la Société possèdent une vaste expertise en matière de développement et d’exploration minière; de gestion des risques; de relations gouvernementales; de leadership commercial; de l’élaboration et de la mise en œuvre de stratégies; des marchés internationaux; de santé, d’environnement et de sécurité; de droit; de financement d’entreprises et de fusions et acquisitions; de gouvernance d’entreprise; de développement durable; de relations avec les Autochtones; ainsi que de ressources humaines.

NMG reconnaît qu’un environnement diversifié et inclusif, qui accorde de la valeur à la diversité de pensée, d’antécédents, de compétences et d’expertise facilite et élargit les échanges de perspectives et améliore la surveillance, la prise de décisions et la gouvernance dans le meilleur intérêt de la Société. Le [comité de gouvernance], responsable de recommander des candidat·es pour siéger au conseil d’administration, cherche à attirer des individus de qualité. Dans son évaluation des candidat·es potentiel·les, la Société considère leur mérite en fonction du meilleur équilibre de leurs compétences, leurs aptitudes, leurs qualités personnelles, leurs qualifications académiques, et leur expérience professionnelle.

Le conseil d’administration a procédé à une refonte de certains comités permanents afin de mieux s’harmoniser avec les règles actuelles et les meilleures pratiques de gouvernance d’entreprise. Les comités suivants soutiennent les activités du conseil d’administration : le [comité d’audit]; le [comité des ressources humaines]; le [comité de gouvernance]; le [comité ESG]; et le [comité des projets et de développement]. Les chartes sont disponibles sur le site Web de la Société à l’adresse www.NMG.com.

RISQUES

La Société exerce ses activités dans un secteur qui comporte divers risques et incertitudes. Pour une analyse plus complète de ces risques inhérents, voir la rubrique « Facteurs de risque » dans notre plus récente notice annuelle déposée auprès de chacune des autorités provinciales en valeurs mobilières du Canada et sur SEDAR+ et sur EDGAR.

FINANCEMENTS

En février 2024, Panasonic et GM ont tous deux convenu de faire un investissement initial de 25 M\$ US en capitaux propres dans NMG (la « première tranche d’investissement »), pour un total de 50 M\$ US, en lien avec leurs ententes d’approvisionnement respectives. La Société a l’intention d’utiliser le produit de la première tranche d’investissement principalement pour soutenir le développement des opérations de la phase 2 de NMG – la Mine Matawinie et l’Usine de matériaux de batteries de Bécancour, conformément aux spécifications respectives des clients d’ancrage en matière de batteries.

- » NMG a aussi conclu une convention relative aux droits des investisseurs avec Panasonic et GM. En vertu des conventions relatives aux droits des investisseurs, les titres sont assujettis à une période de blocage de 18 mois à compter de la date de l'investissement. Les conventions relatives aux droits des actionnaires accordent à Panasonic et à GM certains droits relatifs à leur investissement dans NMG, incluant certains droits de nomination au conseil d'administration et certains droits anti-dilution. La convention accorde aussi à GM et Panasonic certains droits d'inscription.

Parallèlement, la Société a sécurisé un placement privé visant 18 750 000 actions ordinaires et 18 750 000 bons de souscription avec Mitsui et Pallinghurst en vue de la renonciation et de l'annulation de leurs billets convertibles datés du 8 novembre 2022, pour une valeur totale de 37,5 M\$ US, aux mêmes prix et aux mêmes conditions que la première tranche d'investissement.

- » Mitsui a soutenu l'atteinte du jalon de l'entente d'approvisionnement et la poursuite des efforts de développement en vue d'une DID en acceptant d'investir 25 M\$ US pour renoncer et annuler ses billets convertibles. NMG conclura une convention relative aux droits des investisseurs et une convention de droits d'inscription avec Mitsui à la clôture de son investissement. Mitsui sera assujettie à une période de blocage de ses titres de 12 mois à compter de la date de son investissement. La convention relative aux droits des investisseurs accorde à Mitsui certains droits relatifs à son investissement dans NMG, notamment certains droits de nomination au conseil d'administration et des droits anti-dilution. Mitsui sera assujettie à une clause de statu quo en vertu de laquelle elle ne pourra pas accroître sa participation au-delà de 20 % des actions ordinaires émises et en circulation de NMG pendant une période de trois ans.
- » Pallinghurst a aussi participé par le biais d'un investissement de 12,5 M\$ US pour renoncer et annuler ses billets convertibles. NMG conclura une convention de droits d'inscription avec Pallinghurst à la clôture de son investissement.
- » Les placements privés ont été approuvés par la Bourse de croissance TSX en vertu de la Politique 5.9 – Mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières, et par les actionnaires de NMG conformément aux exigences du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières (le « Règlement 61-101 »).
- » NMG a clôturé les placements privés le 2 mai 2024.

NMG continue de faire progresser ses efforts pour assurer le financement du développement de ses opérations de la phase 2 pleinement intégrées verticalement, combinant l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour et la Mine Matawinie. Avec les ententes d'approvisionnement pluriannuelles de ses clients d'ancrage en plus de leur engagement à long terme à titre d'actionnaires, NMG peut démontrer qu'elle dispose d'assises de bancabilité durables. La Société a entamé des discussions avec des agences de crédit à l'exportation, des organismes gouvernementaux, des investisseurs stratégiques et des clients potentiels afin d'élaborer une structure de capital robuste qui tirerait parti d'emprunts à l'international, de financement gouvernemental et de capitaux propres.

- » NMG révisé les paramètres de production de ses opérations de la phase 2 conformément aux spécifications des clients d'ancrage, afin d'ajuster les dépenses d'investissement et les coûts d'exploitation requis. La Société a l'intention de procéder au financement de projet et à la DID pour la Mine Matawinie et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour lorsque la phase d'optimisation aura été complétée.
- » L'approche de la Société quant au financement vise à réduire davantage le risque associé au développement en cherchant à obtenir des emprunts à long terme qui seraient complémentaires à une participation stratégique en capitaux propres.
- » NMG a reçu des déclarations d'intérêt officielles couvrant près de 70 % du financement total estimé pour le projet intégré, sous réserve de conditions de financement de projet usuelles.

- » NMG a choisi la Société Générale à titre de seul arrangeur principal mandaté pour superviser le processus de vérification diligente, soutenir les efforts pour obtenir l’approbation finale de crédit et assister dans la négociation d’ententes d’approvisionnement. BMO Marchés des capitaux agit à titre de conseiller stratégique en capitaux propres.
- » Pour soutenir le financement du projet avec ses prêteurs prévus, NMG a accueilli des consultants indépendants dans ses installations afin d’examiner les volets techniques, environnementaux et sociaux de ses opérations en cours et projetées dans le cadre de la vérification diligente de la Société Générale.
- » NMG révisé sa structure de financement sur une base dynamique afin de refléter les besoins de NMG et les conditions les plus avantageuses, en tenant compte des incitatifs fiscaux.
- » NMG poursuit ses interactions avec les entités gouvernementales clés et les grands investisseurs existants qui devraient investir advenant une DID positive.

Afin d’optimiser sa structure de financement et réduire le coût du capital associé, la Société cherche activement à obtenir des leviers gouvernementaux aux niveaux provincial et fédéral.

En mars 2023, le gouvernement canadien a publié son budget 2023 qui comprend des mesures de relance pour favoriser le développement d’une économie nationale de l’énergie propre. Un nouveau crédit d’impôt à l’investissement dans la fabrication de technologies propres devrait fournir aux entreprises canadiennes qui investissent dans des actifs admissibles, ce qui inclut l’extraction et le traitement de minéraux critiques comme le graphite et le matériel d’anode, un crédit d’impôt remboursable pouvant atteindre 30 % des dépenses en capital admissibles. D’autres incitatifs fiscaux et des investissements directs en recherche et développement, en développement économique et dans le secteur de la fabrication de batteries et de véhicules électriques ont été annoncés en avril 2024 dans le cadre du plus récent budget du gouvernement fédéral.

Le gouvernement du Québec a aussi introduit un nouveau congé fiscal pour les grands projets d’investissement dans son budget 2023, sous la forme d’un crédit d’impôt non remboursable pouvant atteindre 25 % pour des projets de plus de 100 M\$ dans la province, incluant l’exploitation minière et la fabrication de pointe. La Société révisé sa structure de financement afin de mieux tirer profit de ces mesures fiscales pour la construction de la phase 2 de sa Mine Matawinie et de son Usine de matériaux de batteries de Bécancour.

Le 19 octobre 2022, NMG a conclu des conventions de souscription de billets convertibles non garantis avec Mitsui, Pallinghurst et Investissement Québec, en vertu desquelles NMG a convenu d’émettre, à la clôture de la transaction, un billet convertible non garanti à chaque détenteur : Mitsui a souscrit un montant de 25 M\$ US, tandis que Pallinghurst et Investissement Québec ont chacun souscrit à hauteur de 12,5 M\$ US, pour un total de 50 M\$ US. Le 8 novembre 2022, la Société a clôturé le placement privé de billets convertibles non garantis annoncé antérieurement.

- » Les billets convertibles viendront à échéance 36 mois après la date d’émission et porteront intérêt au taux le plus élevé entre 6 % par année et le taux de financement à un jour garanti (« SOFR ») moyen de 3 mois du CME majoré de 4 % par année. À la fin de chaque trimestre à compter du 31 décembre 2022, la Société a l’option de payer les intérêts (i) en espèces; ou (ii) en actions ordinaires, sous réserve de l’approbation de la TSXV, en livrant des certificats d’actions aux détenteurs à l’échéance, à la conversion ou au rachat à un équivalent en dollars américains du cours de l’action de la Société tel que défini dans les règles de la TSXV, déterminé à la fin du trimestre au cours duquel ces intérêts deviennent payables.

Subséquent et effectif au 1^{er} janvier 2023, les billets ont été modifiés en :

- » retirant les dispositions portant sur la capitalisation des intérêts, de telle sorte que l’intérêt cumulé sera réputé comme ayant été intégralement payé en actions chaque trimestre suivant l’approbation de la TSXV; et
- » augmentant le taux d’intérêt au plus élevé entre (a) le taux SOFR à terme de 3 mois du CME majoré de 5 % et (b) 7 %.

Tel que décrit ci-dessus, le 2 mai 2024, la Société a clôturé un placement privé avec Mitsui et Pallinghurst en vue de la renonciation et de l'annulation de leurs billets convertibles. Seuls les billets convertibles d'Investissement Québec restent en vigueur.

Au T1-2023, la Société a annoncé la clôture de subventions totalisant 3,6 M\$ pour le déploiement de la technologie d'enrobage aux opérations de la phase 1 de NMG et pour des projets de R&D ciblant le développement de la fabrication avancée de matériaux à base de graphite ayant un faible impact environnemental. Ce montant inclut la subvention de Transition énergétique Québec pour l'usine de démonstration d'enrobage totalisant 3 M\$, qui a une date d'effet pour les coûts engagés à compter de janvier 2022.

RÉSULTATS TRIMESTRIELS

Au cours du trimestre terminé le 31 mars 2024, la Société a enregistré une perte nette de 32 237 \$ (perte nette de 25 146 \$ en 2023) et une perte de base et diluée par action de 0,43 \$ (perte de base et diluée par action de 0,45 \$ en 2023).

Description	T1-2024 (note a) \$	T4-2023 (note b) \$	T3-2023 (note c) \$	T2-2023 (note d) \$
Produits des activités ordinaires	—	—	—	—
Résultat net (perte nette)	(32 237)	(16 575)	(15 526)	1 264
Bénéfice (perte) de base par action	(0,43)	(0,27)	(0,26)	0,02
Bénéfice (perte) dilué (e) par action	(0,43)	(0,27)	(0,26)	(0,02)

Description	T1-2023 \$	T4-2022 \$	T3-2022 \$	T2-2022 \$
Produits des activités ordinaires	—	—	—	—
Résultat net (perte nette)	(25 146)	(4 836)	(12 765)	(14 042)
Bénéfice (perte) de base par action	(0,45)	(0,09)	(0,23)	(0,25)
Bénéfice (perte) dilué (e) par action	(0,45)	(0,13)	(0,23)	(0,25)

- a) La perte nette au T1-2024 a augmenté de 7,1 M\$ comparativement au T1-2023, principalement en raison de la charge de 18,6 M\$ comptabilisée à l'état du résultat net et du résultat global en lien avec l'acquisition de la propriété Lac Guéret de Mason, de l'augmentation des frais d'ingénierie et de la dotation aux amortissements représentant 2,6 M\$ pour le Projet de l'usine de matériaux de batteries de Bécancour, en partie compensées par un gain de 6 M\$ découlant de l'ajustement de la juste valeur du passif dérivé lié aux bons de souscription au T1-2024. Toutefois, ces éléments ont aussi été contrebalancés par la perte de 10 M\$ liée à l'ajustement de la juste valeur des dérivés incorporés aux billets convertibles au T1-2023 (montant nul au T1-2024).
- b) La perte nette au T4-2023 a augmenté de 11,7 M\$ comparativement au T4-2022, principalement en raison d'un gain de 11,2 M\$ au quatrième trimestre de 2022 découlant de l'ajustement de la juste valeur des dérivés incorporés aux billets convertibles.
- c) La perte nette au T3-2023 a augmenté de 2,8 M\$ comparativement au T3-2022, principalement en raison d'une augmentation de 2,2 M\$ des coûts d'exploitation suivant la mise en service de l'usine de démonstration d'enrobage et de l'usine de démonstration de mise en forme au deuxième trimestre de 2023, accompagnée d'une augmentation de 0,6 M\$ en lien avec l'intensification des travaux d'ingénierie pour la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour. Ces augmentations ont été légèrement compensées par une diminution des primes d'assurance pour les administrateur-trices et les dirigeant-es.

- d) La perte nette au T2-2023 a diminué de 15,3 M\$ comparativement au T2-2022, principalement en raison d'un gain de 16,5 M\$ découlant de l'ajustement de la juste valeur au 30 juin 2023 des dérivés incorporés aux billets convertibles. Par conséquent, la Société a enregistré un résultat net au T2-2023 comparativement à une perte nette aux trimestres précédents.

RÉSULTATS DU PREMIER TRIMESTRE

DÉPENSES DE PROSPECTION ET D'ÉVALUATION

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les		
	31 mars 2024	31 mars 2023	Variation
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	1 051	815	236
Rémunération fondée sur des actions	138	79	59
Honoraires de consultation (a)	21	175	(154)
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	151	166	(15)
Entretien et sous-traitance	112	204	(92)
Services publics	88	104	(16)
Dotation aux amortissements	64	73	(9)
Autres	41	65	(24)
Projet minier Uatnan (b)	18 648	95	18 553
Subventions	(18)	(54)	36
Crédits d'impôt	(73)	(75)	2
Dépenses de prospection et d'évaluation	20 223	1 647	18 576

- a) La diminution de 154 \$ des honoraires de consultation pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est principalement attribuable à la mise à l'essai, en 2023, du prototype de camion de service minier électrique de 40 tonnes.
- b) L'augmentation de 18 553 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est attribuable à l'acquisition de la propriété Lac Guéret le 31 janvier 2024. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable de cette transaction, se reporter à la note 11 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

CHARGES LIÉES AU PROJET DE L'USINE DE MATÉRIAUX DE BATTERIES

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les		
	31 mars 2024	31 mars 2023	Variation
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux (a)	1 269	908	361
Rémunération fondée sur des actions	59	75	(16)
Ingénierie (b)	2 619	1 519	1 100
Honoraires de consultation	157	203	(46)
Matériaux, matières consommables et approvisionnement	666	600	66
Entretien et sous-traitance (c)	661	396	265
Services publics	189	214	(25)
Dotation aux amortissements (d)	2 497	1 021	1 476
Autres	54	34	20
Subventions	(124)	(237)	113
Crédits d'impôt (e)	(234)	—	(234)
Charges liées au Projet de l'usine de matériaux de batteries	7 813	4 733	3 080

- a) L'augmentation de 361 \$ des salaires et avantages sociaux pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est principalement attribuable aux nouveaux effectifs embauchés pour soutenir les opérations à l'usine de démonstration de purification et pour soutenir les activités de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.
- b) L'augmentation de 1 100 \$ des dépenses d'ingénierie pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 reflète l'avancement des études d'ingénierie et les activités de préparation de la construction en soutien à l'avancement de la phase 2 de l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour.
- c) L'augmentation de 265 \$ des frais d'entretien et de sous-traitance pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 reflète principalement les activités d'exploitation de la phase 1 des usines de démonstration de matériaux de batteries et les efforts pour optimiser les procédés de fabrication.
- d) L'augmentation de 1 476 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est attribuable à la dotation aux amortissements liée à l'usine de démonstration d'enrobage et la deuxième unité de l'usine de démonstration de mise en forme, qui ont toutes deux été mises en service au deuxième trimestre de l'exercice financier 2023.
- e) L'augmentation de 234 \$ des crédits d'impôt pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est attribuable à une nouvelle provision fiscale trimestrielle en lien avec le crédit d'impôt pour le développement de minéraux critiques et stratégiques, auquel la Société a confirmé son admissibilité à compter du T2-2023.

FRAIS GÉNÉRAUX ET FRAIS D'ADMINISTRATION

Description	Pour les périodes de trois mois terminées les		
	31 mars 2024	31 mars 2023	Variation
	\$	\$	\$
Salaires et avantages sociaux	1 863	2 062	(199)
Rémunération fondée sur des actions	657	429	228
Honoraires professionnels (a)	1 435	1 032	403
Honoraires de consultation (b)	464	755	(291)
Déplacements, représentation et congrès	120	210	(90)
Frais de bureau et d'administration (c)	1 542	2 226	(684)
Bourses de valeurs, autorités et communications	84	126	(42)
Dotation aux amortissements	60	63	(3)
Autres frais financiers	4	6	(2)
Subventions	(46)	—	(46)
Frais généraux et frais d'administration	6 183	6 909	(726)

- a) L'augmentation des honoraires professionnels de 403 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 reflète principalement les honoraires juridiques en lien avec la composante des bons de souscription du placement privé avec GM et Panasonic complété en février 2024. Pour de plus amples détails sur le traitement comptable de cette transaction, se reporter à la note 9 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.
- b) La diminution des honoraires de consultation de 291 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 s'explique principalement par l'augmentation des frais de financement de projet au T1-2023 en lien avec le processus de vérification diligente de prêteurs potentiels effectué par des firmes spécialisées.
- c) La diminution des frais de bureau et d'administration de 684 \$ pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est principalement attribuable à une diminution des primes d'assurance pour les administrateur-trices et les dirigeant-es.

COÛTS FINANCIERS NETS

La diminution de 13 839 \$ des coûts financiers pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 est principalement attribuable au gain de 5 955 \$ découlant de l'ajustement de la juste valeur du passif dérivé lié aux bons de souscription en lien avec le placement privé de GM et Panasonic, combiné à la perte de 10 M\$ liée à l'ajustement de la juste valeur des dérivés incorporés aux billets convertibles en 2023 (montant nul en 2024). Ces éléments sont en partie compensés par la diminution de la juste valeur des actions de Mason.

LIQUIDITÉ ET FINANCEMENT

Au 31 mars 2024, la différence entre les actifs courants et les passifs courants de la Société était de 5 869 \$, incluant un montant de 88 033 \$ en trésorerie et en équivalents de trésorerie.

Le risque de liquidité s'entend du risque que la Société éprouve des difficultés à honorer ses engagements liés à ses passifs financiers dont elle s'acquitte au moyen de trésorerie ou d'un autre actif financier.

La Société gère son risque de liquidité en utilisant des budgets qui lui permettent de déterminer les montants requis pour financer ses programmes de prospection, d'évaluation et de mise en valeur. La liquidité et les résultats d'exploitation de la Société peuvent souffrir d'un accès restreint aux marchés financiers ou à d'autres formes de financement, par suite

d'un repli généralisé des marchés boursiers ou de difficultés propres à la Société. Par le passé, les flux de trésorerie de la Société provenaient essentiellement de ses activités de financement.

Au 31 mars 2024, tous les passifs courants de la Société, d'un montant total de 89 054 \$ (65 608 \$ au 31 décembre 2023), avaient des échéances contractuelles de moins d'un an et étaient soumis aux conditions normales du marché, à l'exception des billets convertibles, qui peuvent être convertis en unités, et du passif dérivé lié aux bons de souscription, qui confère au porteur le droit d'acquérir des actions ordinaires. La Société réévalue régulièrement sa situation de trésorerie pour assurer la préservation et la sécurité du capital et le maintien de la liquidité.

	Valeur comptable	Flux de trésorerie contractuels	Reste de l'année	Au 31 mars 2024		
				2025	2026	2027 et par la suite
Comptes créditeurs et autres	10 618	10 618	10 618	—	—	—
Obligations locatives	1 973	2 269	399	529	351	990
Emprunts	1 700	1 867	742	300	300	525
Billets convertibles – Hôte ^[i]	56 367	67 751	—	67 751	—	—

[i] Les billets convertibles sont convertis au cours de change au comptant au 31 mars 2024.

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la Société a enregistré un taux de dépenses en trésorerie mensuel moyen d'environ 4 876 \$, compte tenu des entrées d'immobilisations corporelles, des acomptes versés aux fournisseurs et de toutes les charges d'exploitation. Ce taux de dépenses peut être ajusté pour préserver la liquidité. La Société prévoit qu'elle continuera d'avoir des flux de trésorerie négatifs découlant de ses activités d'exploitation dans les périodes futures, du moins jusqu'à ce que la production commerciale soit atteinte. Un financement supplémentaire significatif sera nécessaire pour amener la Mine Matawinie et l'Usine de matériaux de batteries de Bécancour à la production commerciale.

Entrées (sorties) de trésorerie liées aux :	Pour les périodes de trois mois terminées les	
	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Activités d'exploitation avant la variation nette des éléments du fonds de roulement	(11 489)	(11 043)
Variation nette des éléments du fonds de roulement	(917)	2 229
Activités d'exploitation	(12 406)	(8 814)
Activités d'investissement	(2 223)	(1 425)
Activités de financement	66 443	(876)
Incidence des variations des taux de change sur la trésorerie et les équivalents de trésorerie	(113)	(11)
Augmentation (Diminution) de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	51 701	(11 126)

ACTIVITÉS D'EXPLOITATION

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, les sorties de trésorerie liées aux activités d'exploitation ont totalisé 12 406 \$, alors qu'il y avait eu 8 814 \$ de sorties de fonds à la même période en 2023. Les sorties de fonds ont été plus importantes en raison principalement de la variation nette négative des éléments du fonds de roulement de 917 \$. De plus amples détails concernant la variation nette des éléments du fonds de roulement sont fournis à la note 15 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la trésorerie utilisée dans le cadre des activités d'investissement a totalisé 2 223 \$ alors qu'à la même période en 2023, les activités d'investissement avaient totalisé 1 425 \$. L'écart est principalement attribuable aux subventions reçues en 2023 en lien avec l'usine de démonstration d'enrobage.

ACTIVITÉS DE FINANCEMENT

Pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la Société a bénéficié d'encaissements nets de trésorerie liés aux activités de financement de 66 443 \$ tandis qu'à la même période en 2023, les sorties de trésorerie liées aux activités de financement ont totalisé 876 \$. L'écart s'explique principalement par la clôture du placement privé avec GM et Panasonic pour un produit brut de 67,9 M\$ (50 M\$ US).

INFORMATION SUPPLÉMENTAIRE

TRANSACTIONS AVEC DES PARTIES LIÉES

La Société considère ses administrateur-trices et dirigeant-es comme des membres du personnel de gestion clé. Les transactions avec les membres du personnel de gestion clé se présentent comme suit :

	Pour les périodes de trois mois terminées les	
	31 mars 2024	31 mars 2023
	\$	\$
Rémunération des membres du personnel de gestion clé		
Charge au titre des avantages du personnel	550	715
Paielements fondés sur des actions	436	107
Honoraires du conseil d'administration	224	229

Au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2024, la Société a cumulé des intérêts devant être payés à Investissement Québec et Pallinghurst. Pour de plus amples détails, se reporter à la note 8 des états financiers consolidés intermédiaires résumés.

TRANSACTIONS NON COMPTABILISÉES

Il n'y a aucune transaction non comptabilisée.

ESTIMATIONS COMPTABLES CRITIQUES, NOUVELLES MÉTHODES COMPTABLES, JUGEMENTS ET HYPOTHÈSES

Se reporter aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024 et aux notes 3, 4 et 5 des états financiers consolidés audités de la Société pour l'exercice clos le 31 décembre 2023.

INSTRUMENTS FINANCIERS ET GESTION DES RISQUES

Se reporter à la note 17 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

OBLIGATIONS ET ENGAGEMENTS CONTRACTUELS

Se reporter à la note 18 des états financiers consolidés intermédiaires résumés non audités pour la période de trois mois terminée le 31 mars 2024.

STRUCTURE DU CAPITAL

	Au 14 mai 2024
Actions ordinaires	112 441 151
Options	8 379 000
Bons de souscription	43 750 000
Bons de souscription - Billets convertibles	2 500 000
Billets convertibles	2 500 000
Autres réserves – Règlement des intérêts sur les billets convertibles	590 737
Total des actions ordinaires entièrement diluées	170 160 888

ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS AU 31 MARS 2024

Le 2 mai 2024, la Société a clôturé les placements privés avec Mitsui et Pallinghurst en vue de la renonciation et de l'annulation de leurs billets convertibles datés du 8 novembre 2022. La Société a reçu les approbations règlementaires requises ainsi que l'approbation des actionnaires conformément aux exigences du Règlement 61-101 sur les mesures de protection des porteurs minoritaires lors d'opérations particulières. La Société a émis 18 750 000 actions ordinaires et 18 750 000 bons de souscription à Mitsui et Pallinghurst, pour une valeur globale de 37,5 M\$ US dans le cadre du placement privé. De plus, la Société a émis un total de 1 579 043 actions ordinaires représentant les coupons d'intérêts que la Société avait auparavant choisi de payer en actions ordinaires et qui représentent les intérêts cumulés du 8 novembre 2022 au 14 février 2024 (signature de la convention de souscription).

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES ET INFORMATION CONTINUE

La Société est tenue de se conformer au Règlement 52-109 sur l'attestation de l'information présentée dans les documents annuels et intermédiaires des émetteurs. L'attestation des documents intermédiaires exige que nous présentions dans le rapport de gestion tout changement apporté à notre contrôle interne à l'égard de l'information financière qui a eu ou qui est raisonnablement susceptible d'avoir une incidence significative sur notre contrôle interne à l'égard de l'information financière. Nous confirmons que de tels changements n'ont pas été apportés au contrôle interne à l'égard de l'information financière au cours de la période de trois mois terminée le 31 mars 2024. Le chef de la direction et le chef de la direction financière ont signé l'Annexe 52-109A1 d'attestation des documents annuels, qui peut être consultée sur SEDAR+ à l'adresse www.sedarplus.ca et sur EDGAR à l'adresse www.sec.gov.

Des informations supplémentaires sur la Société sont disponibles par le biais du dépôt régulier de communiqués de presse, d'états financiers et de notre plus récente notice annuelle sur SEDAR+ (www.sedarplus.ca) et sur EDGAR (www.sec.gov). Ces documents et d'autres informations sur NMG peuvent également être consultés sur notre site Web à l'adresse www.nmg.com.

Le 14 mai 2024

/s/ Éric Desaulniers

Éric Desaulniers, géo., M. Sc.
Président et chef de la direction

/s/ Charles-Olivier Tarte

Charles-Olivier Tarte, CPA
Chef de la direction financière